

LES MEANDRES DE L'ENDOGAMIE PATRONYMIQUE COMBIERE

Trois archétypes au village des Charbonnières

Au registre des patronymes fort répandus, il est intéressant de remarquer que l'on en trouve à foison parmi les populations montagnardes des vallées alpines et du Jura. Pensons au Pays d'Enhaut avec les Henchoz, à Sainte-Croix avec les Jaccard et à la Vallée de Joux avec les Rochat. Ce dernier patronyme est si courant que, dans le pays de Vaud, dire que les Rochat sont nombreux est de l'ordre du truisme, une banalité évidente et communément acquise par les Vaudois que cela n'impressionne plus depuis longtemps. Seul le parfait étranger, de passage dans nos contrées, peut encore se laisser surprendre à la découverte de rangées entières d'homonymes dans les cimetières¹ combiers; ou encore être frappé par les 1'966 enregistrements² du nom dans l'annuaire téléphonique suisse...

Bien conscient de cet état de fait, nous avons tout d'abord voulu aborder l'immense famille en nous demandant comment ou pourquoi cette opulence existe? Nous nous sommes alors décidés de choisir une approche documentaire du sujet, celle-ci nous permettant rapidement de découvrir puis comparer légendes et réalités. Ce faisant, nous avons désiré poursuivre notre recherche suite à la découverte de trois cas assez particuliers.

Dans le village (ou hameau) des Charbonnières trois autochtones présentent l'originalité de n'avoir que des parents porteurs du même patronyme sur quatre générations de leurs ascendances complètes, et de même pour leurs époux/ses. Ces trois personnes sont:

A) *Fanny Louise Angèle Rochat née Rochat (1857-1938)*

B) *Louis Henri Samuel Rochat (1857-1926)*

C) *Marie Ellen Rochat née Rochat (1913-2002)*

Soit, deux femmes et un homme. A et B sont contemporains et vécurent à cheval sur le XIXe et le XXe siècle, alors que C naquit au XXe et décéda au XXIe siècle. Il nous a été possible de repérer ces trois personnes grâce à une lecture ciblée dans ce sens du *Fichier Loïc Rochats* (en cours de constitution); ce dernier nous permet rapidement de les mettre en évidence par rapport aux centaines d'autres personnes contenues dans le fichier. Cette situation de redondance patronymique attira notre attention et nous incita à continuer notre démarche⁴.

Notre recherche s'intéressera à un total de quarante-cinq individus liés à ces trois personnes, dans une même région. La méthode scientifique choisie est de type prosopographique⁵ car elle est «entendue comme la description des caractères externes d'une collection d'individus à partir de caractéristiques observables»⁶; elle nous permettra d'appréhender d'éventuels phénomènes récurrents ou constants. Nous établirons un catalogue de biographies individuelles afin de les comparer les unes aux autres. Notre perspective comparatiste souffre toutefois de la catégorie populaire et agraire à laquelle nous nous intéressons, groupe social souvent assez simple qui, surtout

¹ Celui des Charbonnières contient (en 2006) un total de 247 tombes dont 134 du même nom, soit 54,25 % du cimetière occupé par des Rochat, ceci sans compter les filles Rochat dont le nom de jeune fille n'apparaît pas sur la stèle.

² Selon l'annuaire téléphonique 2006, en ligne (Internet) sur www.directories.ch.

³ ACV, voir PP 872 (Loïc Rochat) pour plus d'information, notamment sur le contenu actuel du fichier. J'en profite pour préciser que je ne suis pas parent avec les différentes familles abordées dans le cadre de ce travail et qu'il ne s'agit pas là d'une démarche généalogique personnelle.

⁴ Pour une démarche similaire basée sur un cas frappant de demandes de dispenses de mariage pour consanguinité, consultez: BURGUIERE, André, «Endogamie et communauté villageoise: pratique matrimoniale à Romainville au XVIIIe siècle», in *Annales de démographie historique*, 1979, pp. 313-336.

⁵ Ce travail se base essentiellement sur les conseils méthodologiques de BOURGEOIS-ALTERMATH, Marie-Noëlle, «Un exemple de recherche prosopographique: La Chambre administraive vaudoise (1798-1803)», in *Revue historique vaudoise*, t. 113, 2005, pp. 109-121. J'adresse mes plus vifs remerciements à M. Sandro GUZZI-HEEB, professeur remplaçant d'histoire moderne à l'Université de Lausanne; Mme Lucienne HUBLER, historienne spécialisée dans l'histoire démographique; M. Denis TAPPY, professeur d'histoire du droit à l'Université de Lausanne; ainsi qu'à toutes les personnes qui par leur attention et leurs conseils m'orientèrent habilement durant mes recherches.

⁶ GENET, Jean-Philippe, cité in BOVE, Boris, «De la prosopographie à la monographie ou comment étudier la bourgeoisie parisienne au Moyen Age», in AURELL Martin (éd.) *Le médiéviste et la monographie familiale: sources, méthodes et problématiques*, Turnhout: Brepols, 2004, pp. 267-8.

chez les femmes, fait apparaître des récits scandés uniquement par des lieux et dates de naissances, baptêmes, mariages et décès. La tranche temporelle est comprise entre 1743 et 1913, soit 170 ans.

Nous tenterons d'interroger les sources dont nous disposons afin de savoir ce qui se cache derrière cette situation qui paraît, de prime abord, exceptionnelle. En effet, tous les ressortissants de ce village ne présentent pas ce particularisme. Y a-t-il donc une raison à une pareille redondance patronymique? Existe-t-il une réelle volonté d'endogamie? Si oui, de quel type est-elle, professionnelle, sociale, ou alors patronymique? Des rapports particuliers inter «familles nucléaires»⁷ auraient-ils favorisés l'union conjugale de leurs descendants? Qu'en est-il de leur stratégie matrimoniale et de leur principe de succession? Nous aborderons aussi la question des mariages consanguins et du choix des parrains et marraines pour parvenir à dégager toute éventuelle stratégie familiale, s'il en est une.

Nous désirons proposer «un classement rationnel et une progressive intelligibilité»⁸ afin de comparer et d'analyser les données. Pour ce faire, quelques réflexions et observations ponctueront déjà le catalogue biographique (cf. annexe) avant nos conclusions. Ceci dit, «Il n'y a pas de recherche historique sans hypothèse préalable» nous rappelait le professeur François Jequier dans sa séance d'adieux, à l'Université de Lausanne en 2006. Nous exposerons alors nos constatations et nous les confronterons à notre présupposé initial, à savoir: il existe un bassin de population familial suffisamment grand pour contenir un certain nombre de cas comme les trois recensés, ceci sans nécessité de stratégie familiale particulière. C'est ainsi que nous lions nos trois personnages à notre théorie, exposée plus bas, sur le nombre des Rochat.

Sources et documents

Avec quelle structure documentaire allons-nous travailler? Comme chacun le sait, l'historien est forcément tributaire des sources à disposition. Par ce fait, nous jugeons nécessaire de brosser un bref portrait du panorama archivistique sur lequel nous basons notre corpus référentiel.

La majorité de nos sources sont du type administratif et officiel; tout comme Danika Bovay⁹, nous observons la quasi-inexistence d'archives familiales fournissant d'éventuelles mémoires ou journaux intimes, et ce n'est pas la découverte d'une unique lettre d'un père à son fils qui nous permet de parler d'archives épistolaires. Bref, absence totale de ce que nous appelons aujourd'hui les «ego-documents», sources concernant les gens qui les produisent.

Dans une première phase, nous avons commencé nos travaux en consultant les registres paroissiaux et d'état civil¹⁰ qui constituent notre source principale. Ces registres fourmillent, du moins pour la période que nous étudions, de renseignements précis sur: les naissances, parents, baptêmes, parrains, marraines, mariages, témoins, décès, etc. Dans une deuxième phase, une lecture attentive des minutes et registres des notaires¹¹ de La Vallée nous a fourni une première série de testaments, achats/ventes et partages de biens utiles à une meilleure compréhension des différentes situations familiales. Dans la même idée, il fut nécessaire d'étoffer notre collection de tels documents par la consultation des registres de la cour de justice et du tribunal¹² de la Vallée. Dans une troisième phase, nous avons recensé les propriétés foncières et immobilières de nos individus en consultant le registre foncier, le cadastre et les plans communaux¹³. Finalement, dans une quatrième phase, nous avons consulté les archives des communes de L'Abbaye et du Lieu, notamment pour le recensement¹⁴ de 1831 qui nous apporta un état nominatif détaillé des habitants de la région. D'autres

⁷ Unité familiale comprenant un couple (marié ou non) et un ou plusieurs enfants. On distingue la famille nucléaire de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes). Contrairement à de nombreuses cultures extra-européennes, le modèle familial de l'Europe centrale se caractérise par l'accent mis sur la famille nucléaire face aux autres relations avec la parenté (définition de François HÖPFLINGER, in FRAGNIERE, Jean-Pierre, *Dictionnaire suisse de politique sociale*, Lausanne: Réalités sociales, 2002.).

⁸ BLOCH, Marc, *Apologie de l'histoire ou Métier d'historien*, Paris: Armand Colin, 2005 (1993⁺), p. 15.

⁹ BOVAY, Danika, *Entre tradition et modernité: 3 familles de la commune du Chenit face aux mutations de l'économie combière au XVIIIe siècle*, Lausanne, Mémoire de licence, 1998.

¹⁰ ACV (Archives cantonales vaudoises), Eb et Ed.

¹¹ ACV, Dh.

¹² ACV, S 119 et 177.

¹³ ACV, GC et GFH.

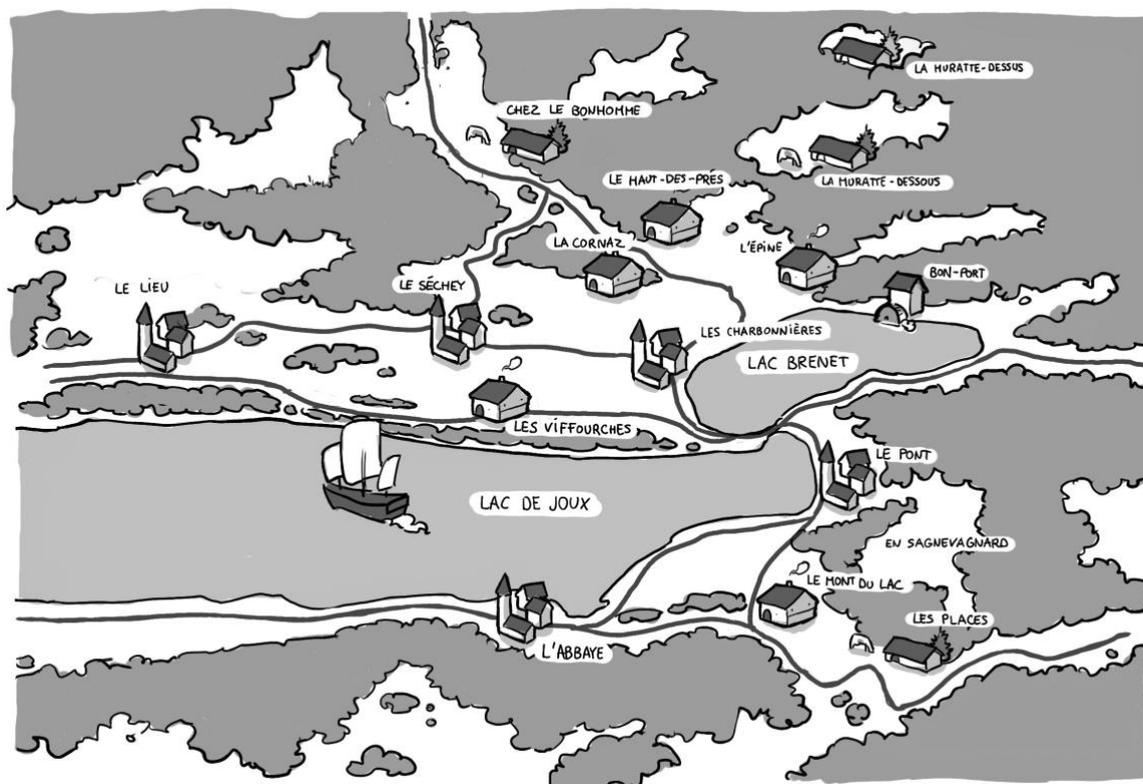
¹⁴ Malheureusement, les archives de la commune du Chenit ne détiennent aucun état nominatif de la population communale de 1831, ce qui nous empêcha d'englober l'ensemble de la Vallée de Joux dans notre recherche.

sources comme le *fichier Chastellain*¹⁵ et d'autres documents disparates nous furent utiles pour établir les différentes trajectoires sociales qui suivent.

Notre étude lignagère (cf. en annexe) nous a servi de base documentaire afin de préciser la description de phénomènes. Elle s'est voulue le recueil de toutes les informations rencontrées lors de nos fouilles des fonds d'archives. Il s'agissait d'une approche compilatoire dont les éléments pouvaient présenter parfois un rapport indirect à notre orientation problématique. Nous fournissons ici, en fin d'article, l'entier des données compulsées pour notre travail.

Répartition géographique et bourgeoisies

Le coeur géographique de notre étude se situe principalement au village des Charbonnières (15 personnes sur les 43), hameau de la commune du Lieu, mais rayonne également de manière plus large en concernant différents lieux-dits des marges du village, comme: l'Épine (10 personnes), le Haut-des-Prés (6 personnes), Bon Port (2 personnes), et la Cornaz (1 personne); des fermes foraines pour la plupart. Quant à la commune de L'Abbaye, nous nous sommes baladés entre Le Pont (6 personnes) et Les Places (3 personnes).



© Dessin de Pierre-Abraham Rochat, juillet 2008.

Nous rappelons au lecteur qu'il n'existe pas de «village-commune» à la Vallée de Joux, mais uniquement des «fractions de commune» formant ensemble une commune. Il n'y a que trois communes combières: Le Lieu, L'Abbaye et Le Chenit, qui sont formées de villages constituant ensemble une commune. C'est la raison pour laquelle des habitants du village des Charbonnières dont les ancêtres n'ont jamais vécu au village du Lieu peuvent très bien être originaires de la commune du Lieu. C'est précisément le cas des Rochat que nous étudions; certains sont originaires (ou bourgeois) du Lieu uniquement, mais vivent aux Charbonnières, d'autres sont de L'Abbaye mais vivent au Pont, et d'autres encore sont de L'Abbaye et du Lieu. Ce qui signifie, par exemple, qu'en

¹⁵ ACV, ZC 1.

entendant «la commune du Lieu» comme bourgeoisie, il faut sous-entendre «le hameau des Charbonnières» comme village et endroit précis d'origine.

Le manque d'uniformité des lieux de bourgeoisie au sein d'une même famille provient du fait qu'au XV^e siècle lorsque Vinet Rochat, l'ancêtre dont nous reparlerons plus bas, s'installa à L'Abbaye, une seule commune existait à La Vallée, celle du Lieu. Il a donc été abergé sur des terres n'appartenant pas à une commune mais à un monastère. La commune de L'Abbaye allait naître plus tard, en 1571. Le système de lieu d'origine ou de bourgeoisie n'apparaît sérieusement qu'au XVI^e siècle avec les Bernois, quand LL.EE «*autorise[nt] indistinctement les villes et les villages à recevoir de nouveaux bourgeois, à condition que ces derniers paient le droit d'admission, [...]*»¹⁶; ceci dit, lorsqu'il fut important de se reconnaître ressortissant d'une commune, les Rochat, établis depuis longtemps tout autour de la pointe orientale du lac de Joux, optèrent de façon aléatoire pour l'une ou l'autre des communes, bien souvent pour les deux ensemble.

Vinet Rochat, progenitor omnibus

Au sommet de l'arbre généalogique des Rochat, nous trouvons un certain Vinet Rochat officiellement «abergé» sur le territoire de l'abbaye¹⁷ Sainte Marie-Madeleine du lac de Joux le 28 janvier 1480 (ou 1481) par les moines prémontrés. Grâce à l'acte d'abergement¹⁸ qui lui fut remis, nous connaissons les noms et l'origine des premiers Rochat en terres combières, soit : Vinet et ses fils Jean, Jacques et Guillaume venus de Villedieu-lès-Rochejean dans l'ex-comté de Bourgogne. Ils n'étaient pas Français mais Bourguignons.

Comme nous l'avons dit, cette petite famille bourguignonne, désormais combière, prit des airs de grande tribu en s'agrandissant au point de coloniser les terres encore inoccupées de la Vallée de Joux. En effet, Jaques et Claude Rochat, fils de Vinet, quittèrent L'Abbaye quand ils reçurent, en 1524, le droit de s'établir aux Charbonnières¹⁹ et d'y fonder des villages. Ils firent naître de petites localités qui allaient être peuplées majoritairement, voire uniquement par leurs descendants. Dans son dictionnaire, Eugène Mottaz indique qu'aux Charbonnières «jusqu'au commencement du XIX^e siècle, on ne trouvait pas d'autre nom de famille [...]»²⁰, René Meylan dans sa thèse cite le voyageur Henri Venel qui «s'extasiait [au Pont et aux Charbonnières] de ne rencontrer que des Rochat, à l'exception de deux seules maisons»²¹. Bref, voici une contrée, qui, dirons-nous, fonctionna «en famille» durant plusieurs siècles.

Majorité masculine

Nos premières constatations nous ont permis de clarifier les raisons réelles de l'opulence numérique de cette famille, de comprendre cette redondance patronymique, et ainsi d'écarter les légendes et rumeurs. Entre 1821 et 1875 (en 54 ans), les premiers registres d'état civil font mention²² de 1'567 naissances masculines contre 1'417 féminines. Dans cette famille, nous observons donc une propension naturelle à engendrer une majorité de garçons; ainsi dans notre société de tradition patronymique nous assistons *de facto* à une multiplication des porteurs de ce nom. C'est l'explication, la plus simple, qu'il s'agit de retenir contre l'idée²³ fort peu crédible qui prétend que le futur gendre étranger qui entrait dans une famille en épousant la fille prenait son nom et le transmettait aux enfants. Nous ne renions pas l'existence de ce phénomène avéré parfois durant le bas Moyen Âge;

¹⁶HENRIOUD, Marc, «Contribution à l'histoire du droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud (1144-1923) », in DELEDEVANT, Henri, HENRIOUD, Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises, répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud*, Genève: Slatkine, 1979 (1923) p. XLVI.

¹⁷Territoire où il n'y avait pas encore de village (d'où la minuscule) mais où l'on trouvait depuis le XI^e siècle un monastère. À ce sujet, lire: MARTINET, Claire, *L'Abbaye Prémontrée du Lac de Joux, des origines au XIV^e siècle*, Lausanne: Unil, Faculté des Lettres, CLHM, 1994, 320 p.

¹⁸ ACV, cxc 582. : [...] *abbergavimus et abbergamus [...] Vuyneto Rochat, de Villa-Dei, in Burgundia perrochia, Johanni, Claudio et Guillermino, ejus liberis [...]*.

¹⁹ MOTTAZ, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne: Librairie F. Rouge et Cie, 1921, vol.1, p. 360.

²⁰ MOTTAZ, Eugène, *Ibidem*.

²¹ MEYLAN, René, *La Vallée de Joux, les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura, étude de géographie humaine*, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Neuchâtel: Attinger, 1929, p. 58. Pour le récit du voyageur Henri Venel d'Orbe, consulter: VENEL, Henri, *Voyage dans la vallée du lac de Joux: suivi de Quelques courses champêtres et sentimentales*, Lausanne: H. Vincent, 1795, p. 50.

²² Données émanant du *Fichier Loïc Rochat* réalisé à la suite d'un dépouillement systématique de tous les registres d'état civil vaudois de la cote Ed conservés aux Archives cantonales vaudoises (ACV), voir le fonds privé PP 872.

²³ GOLAY, Hector, *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries*, Lausanne: Georges Bridel, 1906, p. 23.

cependant, quand ce fut le cas, par exemple dans le village de Vaulion²⁴, des sources solides nous le prouvent. Sources solides évidemment car il s'agit, la plupart du temps, de cas exceptionnels qui demandaient l'intervention des instances²⁵ juridiques ou politiques. Dans ce dernier village, Guy Le Comte cite justement le cas d'Hugonet Marugley (de Premier), en 1396, reconnaissant les biens de sa femme Ysabeillonne Tachet dont les descendants porteront finalement le nom de Tachet. Par ailleurs, un changement de patronyme pouvait aussi s'effectuer par commodité ou par nécessité, il jouait alors un rôle plutôt distinctif comme l'a précisément démontré Klaus Baumgart²⁶ au sujet de quelques familles de Vallamand et Faoug. Mais là encore, ces faits sont observés durant les XIV^e et XV^e siècles. Or ces cas particuliers se raréfient au XVI^e pour disparaître quasiment au XVII^e siècle. De plus, on ne retrouva pas de traces de cette pratique chez les Rochat, même si la documentation à notre disposition laisse quelque quarante ans de flou, à savoir entre l'inventaire des droits de four²⁷ (1601) et les premiers registres paroissiaux²⁸ (1640). Inutile de se demander s'il en a été question, la famille ne présente pas de symptôme d'un accroissement suspect au début du XVII^e siècle. Au contraire même, nous citerons la récente étude de François Lassus²⁹, de l'Université de Besançon, qui compare le taux d'accroissement familial théorique au taux d'accroissement naturel ou réel et s'aperçoit que la famille Rochat devrait être beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'historien français articule le chiffre fictif mais mathématique de 999'012 individus³⁰ pour 1820 en tenant compte d'un taux d'accroissement moyen de 2,5 % (le taux moyen constaté sur les cinq premières générations est de 2,6%).

Bref, en voilà suffisamment pour infirmer totalement cette légende de matriarcat avant la lettre, dont nous avons parlé.

Parentés spirituelles et relations sociales

Comment ces Combiens choisissent-ils les parrains et marraines de leurs enfants? Ces liens spirituels préfigurent-ils les liens matrimoniaux à venir? Outre le caractère religieux, qui confie aux parrains et marraines l'éducation spirituelle du filleul dès le baptême, et leur position d'éventuels parents de recours en cas de disparition prématurée des parents biologiques, les parrains et marraines peuvent jouer un rôle d'importance pouvant expliquer parfois quelques stratégies familiales et/ou traditions et habitudes significatives. Dans le choix d'un parrain prestigieux, par exemple. Est-ce le cas dans notre groupe? Pour y répondre, étudions ceux qu'Agnès Fine appelle les «parents en second»³¹.

Une vue globale des 37 baptêmes et des 118 parrains/marraines liés à notre groupe social fait rapidement apparaître les phénomènes suivants:

- 1° 90% des parrains/marraines choisis habitent la Vallée, seuls 5 baptêmes présentent des gens de l'extérieur, en considérant quelques personnes de Vallorbe ainsi que des Combiens émigrés.
- 2° dans 73% des cas le filleul reçoit au minimum un des prénoms de son parrain, respectivement de sa marraine pour la filleule;
- 3° dans 64,8% des cas le filleul reçoit plus de deux parrains/marraines (soit, une moyenne de trois);
- 4° dans plus de 50% des cas, un ou des parents proches figurent parmi les parrains/marraines;

²⁴ A ce sujet nous citerons l'ouvrage de LE COMTE, Guy, *Vaulion au fil de sa mémoire*, [s.l.] : [s.n.], 1997 (Crissier, impr. Triada), p. 222.

²⁵ Mentionnons le document suivant qui atteste un phénomène d'affiliation de ce type: ACV, Fj 1bis 233v-234v, daté du 30 décembre 1499. Communication de M. Guy LE COMTE, qui observe qu'à Vaulion, entre le XIV^e et le XV^e siècle, les changements de noms seraient plus fréquents qu'à la Vallée. Cependant, cette tendance finit aussi par se raréfier notablement au temps de l'arrivée des Rochat. Comme exemples, il cite: les Michot qui deviennent Salladey, puis redeviennent Michot; les Pollens qui deviennent Bignens; les Gandillon qui deviennent Goy; les Chinuz qui deviennent Pollens; les Marugley qui deviennent Tachet.

²⁶ BAUMGART, Klaus, «Patronymes éponymes», in *Bulletin généalogique vaudois*, Lausanne: Cercle vaudois de généalogie, 2001, pp. 35-40.

²⁷ ACV, fj. 67 (Romainmôtier), *Livres des reconnaissances*, daté du 8 mai 1601, pp.653-677. Document exceptionnel nous livrant un inventaire quasi généalogique de tous les Rochat jouissant librement de leurs fours. Cette formidable liste nous fournit la parenté des Rochat jusqu'au patriarche Vinet en 1480.

²⁸ ACV, Eb 1/1 et 73/1 (L'Abbaye et Le Lieu).

²⁹ LASSUS, François, «Une recherche généalogique au XVII^e siècle: Reconnaissance de leurs droits de four par les héritiers de Claude et Guillaume Rochat envers L.L.EE de Berne», in *Bulletin du Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté (CEGFC)*, Besançon: 2006, 1^{er} trim., n°105, pp. 55-62.

³⁰ LASSUS, François, *Ibidem*, p. 57.

³¹ FINE, Agnès, *Parrains marraines, la parenté spirituelle en Europe*, Paris: Fayard, 1994.

5° dans 48,6% des cas au minimum, la marraine est l'épouse (attestée dans l'acte) du parrain;

Citons trois exemples réunissant plusieurs des caractéristiques précitées: Jeanne Julie Rochat (1786-1865), n°15b³², reçoit son oncle maternel pour parrain et sa tante paternelle, la femme de son parrain, comme marraine éponyme. Abram Samuel Olivier Rochat (1771-1852), n°14b, reçoit deux parrains et une marraine dont son oncle paternel, qui lui donne deux de ses prénoms, avec sa tante l'épouse du dit oncle. Finalement, Elie Frédéric Rochat (1829-1880), n°2a, qui a pour parrains Elie et Frédéric Rochat, dont il prendra les prénoms.

Françoise Zonabend nous rappelle que «parrain et marraine sont associés à toutes les circonstances solennelles de la vie de leur filleul et réciproquement»³³; le choix d'une personne inclut donc une relation de bon amitié préalable ainsi qu'une volonté de rapprochement. Choisir un proche parent revient à resserrer les liens familiaux alors que choisir une personne extérieure revient à renforcer des liens sociaux. Ce qui nous fait remarquer une certaine tendance des alliances spirituelles de nos individus qui choisissent des parrains/marraines dans leur famille proche ou alors des amis du même village. Agnès Fine dit que parrainer, «c'est l'occasion de fonder une relation fraternelle entre personnes dont l'amitié peut être ainsi socialement reconnue»³⁴. Nous n'avons trouvé qu'un seul cas où les parents semblent nouer des alliances avec des personnes d'un niveau social plus élevé que le leur: dans la famille de Rodolphe David Rochat (1743-1826) dit «Rodo», n°8a, on privilégie l'origine sociale par rapport à l'origine familiale. En effet, ce dernier, fils d'assesseur consistorial et petit-fils de juge, reçoit pour parrain Jean Rodolphe Rochaz (1723-1798), fils de Philippe Etienne Rochaz (1677-1746), haut forestier et futur lieutenant baillival à Romainmôtier ainsi que, pour marraine, son épouse Anne Rochaz née Grobéty, fille de M. le Juge Grobéty. Nous voici donc en présence de deux familles qui ne sont pas parentes proches³⁵ mais qui resserrent leurs liens par une parenté spirituelle. Un notable de la Vallée se lie ici à un notable supérieur du chef-lieu administratif, Romainmôtier. Plus tard en 1790, Rodolphe David choisira, à son tour, Pierre-Samuel Félix Rochat (1769-1826), fils de juge et futur Juge de district, comme parrain de son fils Henri Samuel (1790-1853). Ce dernier, épousera d'ailleurs la fille de son parrain: Julie Françoise, en 1828; ce qui aurait été, notons-le, interdit dans l'Eglise catholique. La parenté spirituelle excluant toute alliance matrimoniale, alors qu'elle est plus facilement tolérée au sein des communautés réformées à partir de la fin de l'Ancien Régime.

En bref, il ressort clairement que l'on apprécie d'abord la proximité géographique, puis les proches parents dans le choix des parrains et marraines; ceci dit, en généralisant, nous pouvons prétendre que l'on ne pense pas systématiquement «stratégie matrimoniale» afin de favoriser des mariages postérieurs en les choisissant.

Logique des alliances ?

Globalement, nous avons étudié les ascendances de nos trois probants³⁶ uniquement parce qu'elles présentaient cette très curieuse récurrence patronymique. Nous avons voulu comprendre les liens entre ces ascendances en nous demandant s'il y avait une logique ou une raison à cette curiosité. L'homonymie a-t-elle joué un rôle? C'est ce que nous tentons d'expliquer maintenant.

Notre étude présente des couples et des familles nucléaires de la seconde moitié du XVIIIe siècle aux aurores du XXe siècle. Nous considérons ces 43 individus³⁷ comme un «groupe social» dans le sens d'ensemble de personnes étudiées d'une même société. Ce groupe ne réunit pas les membres d'une élite, d'une corporation professionnelle ou politique quelconque, ce sont simplement des gens dont descendent nos trois probants. Nous ne pouvons pas forcément considérer cet échantillon comme représentatif, il ne nous permet pas à lui seul d'émettre de nouvelles théories générales sur

³² Dans les lignes qui suivent, les citations d'individus seront toujours accompagnées du numéro individuel, ceci afin de les situer plus facilement.

³³ ZONABEND, Françoise, «La parenté baptismale à Minot (Côte d'Or)», in *Annales E.S.C.*, n°3 (1978), p. 663.

³⁴ FINE, Agnès, *op. cit.*, p. 127.

³⁵ Même si les Rochaz sont également des descendants de Vinet Rochat, consulter GALBREATH, Donald-Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy s/Clarens: L'auteur, 1936, pp. 591-592. «RochaZ» n'étant qu'une pure variante orthographique de Rochat.

³⁶ Terme technique: personne qui est le sujet d'un fait généalogique; personne avec laquelle on détermine une parenté; personne mentionnée dans le document d'origine. Voir: JETTE, René, *Traité de généalogie*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 687.

³⁷ En effet, au vu de la présence de l'implexe des n°8a (=14a) et 9a (=15a) parmi nos 45 individus, nous n'avons plus que 43 personnes différentes sur les 45 attendues.

l'ensemble de la région. Bien que notre petit groupe exprime et incarne indubitablement des tendances et phénomènes sociaux, nous nous accordons à dire avec Lucienne Hubler que «la réalité d'une population est faite de l'ensemble et non pas des cas extraordinaires qui sont justement ceux qui frappent le chercheur à première lecture»³⁸. Une étude plus approfondie et systématique des liens de parenté au village des Charbonnières comparée à une même étude d'un village voisin nous permettrait de formuler des observations globales ainsi que de les délimiter dans le temps. Dans notre cas, nous sommes conscients, aussi bien que Jean-Marie Gouesse, qu'une telle entreprise peut parfois tenir du bricolage tant les sources paraissent «insaisissables»³⁹. Notre travail ne se réclame pas du genre démographique historique travaillant les masses, mais propose une enquête locale et un sondage échantillonnaire d'un groupe de Combiens amenant, certainement, un complément aux constatations faites par Lucienne Hubler dans sa thèse⁴⁰ sur la population de Vallorbe.

Notre groupe est avant tout formé de gens de la terre, soit de paysans. Ceux-ci évoluent et suivent les différents contours et destinations que prennent leurs sociétés à leurs époques respectives. Ainsi ces gens ont vécu l'éclatement démographique du XVIIIe siècle qui engendra une forte émigration, la naissance de la proto-industrie qui associa les ménages agricoles à un nouveau type de production, l'amélioration des conditions de vie et l'arrivée du train au XIXe siècle.

Cette succession de personnes, à cheval sur trois siècles assez chargés en renouveau social, présente une bonne stabilité et fidélité au lieu de résidence. Sur 43, seuls 2 ont émigré (2a et 10c) pour des raisons clairement professionnelles, tous les autres semblent solidement attachés à leur terre.

Suite à l'étude des parrains et marraines qui nous fit observer une tendance au resserrement familial à l'intérieur des limites géographiques combières, nous poursuivons en étudiant les 24 mariages que nous avons recensés.

Seuls deux mariages ont été contractés entre gens de villages différents, ce qui équivaut à dire que 91,6% des époux/ses de notre groupe ont trouvé leur conjoint dans leur propre village (endogamie géographique). En exemple de proximité, nous citerons Jules Samuel Rochat (1826-1901), n°8c, du Haut-des-Prés, qui épouse Louise Susanne Adèle Jeannette Rochat (1833-1867), n°9c, du Haut-des-Prés également. À l'inverse, Jules-Moïse Samuel Rochat (1827-1904), n°2b, des Charbonnières, qui épouse Zélie Jenny Julianne Rochat (1833-?), n°3b, du Pont. Et encore le régent Henri Frédéric Rochat (1758-1807), n°8b, des Charbonnières, qui épouse Jeanne Pauline Rochat (1761-1841), n°9b, des Places s/Le Pont. Ce dernier mariage unit les époux les plus éloignés géographiquement. Nous voyons très nettement que l'on se marie «au plus proche de chez soi», mais sans réelle volonté d'endogamie flagrante du moins en ce qui concerne notre groupe. Ceci dit, seul un mariage présente quand même un caractère assez endogamique pour être relevé: celui d'Elie David Louis Rochat (1826-ap.1875), n°14c, qui épouse sa petite-cousine. C'est un cas d'endogamie religieuse notoire doublé d'union consanguine inévitable, ce mariage ayant lieu dans l'unique famille darbyste⁴¹ du village. Paradoxalement, la volonté de se marier «au plus proche de chez soi» s'observe également dans cette famille dans le cas suivant. Comment se fait-il que Julie Virginie Rochat (1860-1946), n°7c, la fille du précédent, put épouser un protestant de l'Eglise nationale? Nous avons, là, plusieurs hypothèses envisageables, toutes aussi plausibles les unes que les autres, ceci nous empêchant de nous déterminer. Serait-ce une question de désaccord religieux poussant la fille à changer de milieu confessionnel? Ou serait-ce alors, tout bonnement, l'amour qui, cette fois-ci, eut raison de tout? Plus fort encore, la famille se serait-elle ouverte au mariage exogamique? Si aucune des circonstances particulières précitées ne joua un rôle, pensons aussi au problème de l'effectif des mariables dans une corporation religieuse! Certes il eût été possible d'aller chercher un jeune homme ailleurs dans la Vallée, notamment aux Bioux, village de l'autre rive du lac plus à l'ouest, autre fief darbyste où

³⁸ HUBLER, Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe siècle au début du XIXe siècle, démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1984, p. 19.

³⁹ GOUESSE, Jean-Marie, «Mariages des proches parents (XVIe-XXe siècles); esquisse d'une conjoncture», in *Le modèle familial européen; normes, déviations, contrôle du pouvoir*, Rome: Ecole française de Rome, 1986.

⁴⁰ HUBLER, Lucienne, *op. cit.*, voir en particulier les chapitres: «L'endogamie sociale» et «Endogamie ou exogamie géographique», pp.156-160.

⁴¹ des Assemblées évangéliques darbystes (dissidence protestante), fondées par John Nelson Darby (1800-1882), dont la Vallée comptait beaucoup de fidèles dès 1840 environ. A ce sujet, voir NICOLE, Germain, et CUENDET, Richard, *Darbyisme et assemblées dissidentes*, Neuchâtel: Delachaux et Niestlé, 1962, 76 p.

l'assemblée était très nombreuse! Mais non, là encore épouser «au plus proche de chez soi» fut préférable. Cet exemple nous montre combien il serait nécessaire de connaître la mentalité des communautés pour comprendre leurs stratégies ou plutôt leurs habitudes matrimoniales, alors que les sources documentaires sont pratiquement muettes sur certains points.

Un autre principe nous apparaît en filigrane: le choix d'un époux s'effectue en restant plus ou moins conscient du patrimoine (foncier ou pécuniaire) apporté par l'autre, ce qui expliquerait qu'un régent célibataire en fonction au village, cas cité plus haut, sans bien foncier d'importance ne puisse certainement pas épouser une fille destinée à hériter⁴² des biens paternels, faute de frère. Il épousera fort probablement une fille (par exemple 9b) dont les deux frères seront institués héritiers universels des biens paternels, et qui n'a point d'obligation de sauvegarde de patrimoine familial. Si une telle alliance devait tout de même se faire, l'époux se verrait vraisemblablement obligé de quitter sa fonction de régent pour le travail à la ferme. Un tel cas nous rappelle nos observations exposées plus haut dans le cadre du mariage «dans la maison de la femme»⁴³ (couple Marugley-Tachet), nous en reparlerons. Nous savons maintenant qu'à la Vallée de Joux, nous sommes dans une habitude de mariage en cercle fermé, ce qui nous rappelle nos observations précédentes de la parenté spirituelle. Alors qu'André Burguière⁴⁴ voit un mariage «au plus proche» conscient, voulu mais pas toujours imposé par l'isolement géographique, nous observons des familles combières tributaires de leur isolement dont elles se détachent difficilement. Isolement géographique séculaire⁴⁵ qui se retrouve en composante de leur mentalité. Ce qui nous fera préciser un mariage: «au plus proche de chez soi» dans le sens de proximité géographique. Quoi de plus explicite que ce vieillard maugréant, assis devant sa ferme aux Charbonnières, regrettant la correction des contours du Mollendruz facilitant l'accès de tiers à la Vallée!⁴⁶ Nous nous accordons donc totalement avec Jean-Marie Gouesse⁴⁷ qui essaie précisément d'établir un lien entre la géographie et la pratique matrimoniale d'une région.

En habitant au village des Charbonnières ou au village du Pont on était pratiquement sûr/e d'épouser un ou une Rochat! Les recensements de la population nous le prouvent. En 1831, lors du recensement⁴⁸ de la commune de L'Abbaye, on dénombre 237 Rochat habitant au village du Pont sur un total de 276 habitants, ce qui équivaut à un pourcentage de 85,86%, les 39 restants se répartissant entre *grosso modo* quatre autres familles sous-représentées : Meylan, Mouquin, Burquin et Renaud. Quant au village des Charbonnières⁴⁹, pour la même année, on recense un total de 234 Rochat sur les 306 habitants, ce qui équivaut à un taux de 76,47%. Seuls deux autres noms de familles sont mentionnés: Golay et Lugrin. Donc, entre Le Pont et Les Charbonnières, 80% de la population porte ce patronyme, ce qui fait que la personne mariable a 8 chances sur 10 d'épouser un ou une Rochat. La statistique nous est confirmée par les registres paroissiaux⁵⁰ qui, pour la période de 1821 à 1841 (10 ans avant et 10 ans après le recensement de 1831), enregistrent 102 mariés domiciliés dans nos deux villages, dont 83 Rochat et 19 «autres», donc un taux de 81,37%.

Pour toute la Vallée, Lucien Reymond⁵¹ fait état de 25 noms de familles au XIXe siècle répartis sur 1122 ménages (totalité 1359), dont la grande majorité sont des Rochat, des Meylan, des Piquet ou des Golay. Il en ressort que l'existence de nos trois cas est somme toute assez fortuite et exceptionnelle mais forcément attendue chez les Rochat au vu du bassin familial de population et de l'habitude de se marier «au plus proche» de chez soi.

⁴² Notons que cette situation de base n'empêche pas toujours le couple de s'établir, par la suite, un patrimoine pafois même conséquent, comme c'est bien le cas d'Henri Frédéric Rochat (1758-1807) qui fut assez habile en affaires.

⁴³ PLOUDRET, Jean-François, *Coutumes et coutumiers, histoire comparative des droits des pays romands du XIIIe au XVIe siècle*, Berne: Staempfli Editions SA, 2002, vol. III (le mariage et la famille), pp. 185-214.

⁴⁴ BURGUIERE, André (dir.), *et alii., Histoire de la famille*, Paris: A. Colin, 1986, 2 vol. p. 81.

⁴⁵ En effet, seules trois voies d'accès permettent d'atteindre la Vallée de Joux depuis le pays de Vaud: le col du Mollendruz, le col du Marchairuz et le col du Mont d'Orzeires.

⁴⁶ Anecdote significative provenant directement des anciens du village (oralité).

⁴⁷ GOUESSE, Jean-Marie, *op. cit.*

⁴⁸ ACA (Archives communales de L'Abbaye), RA 6, recensement du mois de mars 1831 (Le Pont). Des taux nettement plus faibles sont recensés aux villages de L'Abbaye et des Bioux, soit respectivement 18,01% et 40,65%.

⁴⁹ ROCHAT, Rémy, *Scribes de la commune du Lieu, Recensement 1831*, Les Charbonnières: Le Pèlerin, 2001, coll. Etudes et documents, n°122, pp. 45-58. Il s'agit de l'édition des documents ayant servi au recensement, ceux-ci se trouvent aux Archives communales du Lieu.

⁵⁰ ACV, Ed 1/3 et Ed 73/3.

⁵¹ REYMOND, Lucien, *Notice historique sur la Vallée de Joux*, Lausanne, 1887, p. 139. Cité également par MEYLAN, René, *op. cit.*, p. 58.

Dans une visée comparatiste, nous avons voulu savoir ce qu'il en était des autres familles de la région. Se marient-elles aussi dans leur village? Pour y répondre, nous avons consulté le registre paroissial des mariages du Lieu⁵² sur 10 ans entre 1821 et 1831. De cette lecture, il ressort nettement que sur les 120 mariages enregistrés, 84 (soit le 70%) présentent des mariés proches géographiquement, soit: du même village (60), de la même paroisse (15), de la Vallée (9). Les 36 restants concernent des Combiens épousant des étrangères, ou des étrangers épousant des Combières, (17 cas sur 22⁵³); cette dernière mention est compréhensible sachant que les garçons étaient destinés à rester au domaine paternel alors que les filles allaient le quitter. A moins qu'elles ne trouvent à se marier dans leur village ou restent célibataires – comme Rose Marianne Rochat, fille de Jaques Louis Rochat, n°12b, dont on s'assurait qu'elle ne tombe pas dans le besoin – les filles étaient fréquemment envoyées à l'extérieur, comme domestiques et revenaient traditionnellement se marier dans leur village natal.

De plus, sur ces dix ans, le nombre de mariages homopatronymiques correspond exactement à l'ordre de grandeur défini par Lucien Reymond (voir plus haut): 33 Rochat-Rochat, 11 Meylan-Meylan, 5 Piguet-Piguet.

Le tableau de filiations (cf. annexe) illustre bien la problématique de l'endogamie géographique répétée. À force de se marier «au plus proche de chez soi» de génération en génération, il en ressort que tous les habitants d'un même village ou d'une même région finissent par être parents. Ce tableau montre, en effet, les différents liens que nos trois probants ont entre eux. Nous remarquons d'ailleurs qu'ils descendent communément d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (dragon), père des n°8b et 9a. L'on remarque aussi l'entremêlement significatif des familles des Charbonnières ainsi que la juxtaposition des familles du Pont (ou L'Abbaye) qui s'allient à deux reprises.

Testaments et traditions successorales

«Qui touche à l'héritage touche à la famille»⁵⁴, l'héritage est donc, dans les sociétés paysannes, un des piliers fondamentaux de la pérennisation de la famille, car c'est ce qui lui permet d'exister dans le temps. Abordons maintenant notre groupe de Combiens sous l'angle de la succession et de la transmission et tentons de déterminer si le patrimoine put être aussi une raison de stratégie matrimoniale ou d'endogamie particulière? Nous avons pris en compte un échantillon de 13 testaments⁵⁵ exposant assez bien la manière dont les testataires ont disposé de leurs avoirs en faveur de leurs descendants et en fonction de quels objectifs ils oeuvrèrent. Quel système successoral (égalitaire ou inégalitaire) a-t-on privilégié dans ces familles?

Globalement, nous observons que l'on distingue deux types d'héritiers: ceux qui resteront et ceux qui s'en iront ou s'en sont déjà allés. Ainsi les filles destinées à entrer dans une nouvelle famille et les fils émigrés seront quasiment exclus de l'héritage de biens fonciers ou alors finiront par céder leur part à leurs frères restants. À l'instar de Louis Frédéric Rochat (horloger à Genève) fils de Rodolphe David Rochat dit «Rodo» (8a), de l'Epine-Dessus, cédant sa portion d'héritage paternel à ses trois frères cohéritiers du tout, pour une certaine somme d'argent. Quant aux filles, elles sont dédommagées financièrement après avoir joui d'une dot⁵⁶, en avance d'hoirie⁵⁷ lors de leur mariage.

Contrairement aux régions du sud de l'Europe⁵⁸ qui pratiquent un partage à très forte tendance inégalitaire respectant la primogéniture et assurant la transmission d'un patrimoine un et indivisible de génération en génération, nos familles combières semblent plus enclines à pratiquer le principe égalitaire du nord faisant bien souvent souffrir la communauté agraire d'un double mal: le

⁵² ACV, Ed 73/3, pp. 1-76, paroisse du Lieu, comprend les villages du Lieu, du Séchey et des Charbonnières avec leurs hameaux respectifs (La Frasse, Combe-noire, Les Viffourches, etc...)

⁵³ tenant compte de 14 mariages de gens n'ayant aucun lien avec la région, comme des gendarmes, des passants, etc...

⁵⁴ GOTMAN, Anne, *Hériter*, Paris: PUF, 1998, p. 161.

⁵⁵ Ceux de: 2a, 6a, 8a, père de 8a, 12a, père de 12a, 12b, père de 12b, père de 13b, 14b, père de 14b, 8c, père de 8c. Voir l'étude lignagère.

⁵⁶ POUURET, Jean-François, *op. cit.*, p. 144. Au sujet de l'exclusion coutumière.

⁵⁷ POUURET, Jean-François, *Idem.*, p. 146, concernant le Coutumier moudonnois de 1577 envisageant l'exclusion testamentaire des filles dotées qui conservent toutefois le droit à leur légitime égale à la moitié de leur part *ab intestat*.

⁵⁸ Pour un exemple de tradition successorale inégalitaire: CLAVERIE, Elisabeth, LAMAISON, Pierre, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles*, [Paris]: Hachette littérature, 1982.

morcellement exagéré et le surendettement de la propriété foncière, comme le remarque André Borel, directeur de l'Union suisse des paysans, dans son ouvrage⁵⁹ en 1925. Avant l'entrée en vigueur du Code civil vaudois en 1821, les familles usaient de coutumes mêlant privilèges et prétentions pour éviter un trop fort morcellement. Dans cette idée, il était courant d'exclure⁶⁰ les filles et les garçons absents (ou inaptes), avant d'instituer un ou quelques descendants comme héritiers universels. Charge à ces derniers de dédommager leurs frères et soeurs comme ils le pouvaient par après. À l'exemple d'Abram Samuel Olivier Rochat (14b) et de son frère Jaques Louis, institués seuls héritiers de leur père en 1793, leurs six soeurs ayant reçu leur trousseau en temps voulu. Comme nous l'avons dit, les filles recevaient une dot à leur mariage et bien souvent rien d'autre. Il apparaît donc un principe sélectif de succession⁶¹ indivise agnatique (que les garçons). Ce qui sous-entend que l'on ne concevait pas le patrimoine comme un bien souche insécable mais que l'on tolérait sa multiple fragmentation, à l'image des fils (dont 14c) de David Louis Rochat dit «La Déroute» qui se partagèrent en trois la maison de leur père. Ce double mal dont notre région souffrait déjà au Moyen Age fut encore exalté lors de l'entrée en vigueur du Code civil vaudois, le 1er juillet 1821. Celui-ci, dans le respect des idées révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle, a consacré une égalité absolue des enfants, sans possibilité de renonciation ou d'exclusion par le versement d'une dot, celle-ci étant présumée rapportable. C'est probablement les règles de ce code, applicables à une bonne partie de la période touchée par notre corpus testamentaire, qui expliquent nos constatations d'un régime plutôt égalitaire avec les conséquences dont nous avons parlé⁶². Ce n'est pas avant l'entrée en vigueur du Code civil suisse en 1912 que l'on permit à un héritier de demander que le domaine familial lui soit attribué en entier (art. 620 et 625).

Par ailleurs, nous sentons une assez nette présence de la proto-industrie (8a) ou de la petite métallurgie (14b) dans les familles de notre groupe, par contre nous n'observons pas d'abandon massif de l'activité agricole (sauf 14c) et encore moins un exode rural prononcé. Nos 43 individus semblent avoir été relativement stables. Une étude générale du village, voire de la Vallée entière, pourrait préciser le taux d'émigration et l'acuité du changement d'activité professionnelle.

La passion et le calcul jouent un rôle indéniable dans le mariage, «la première échappe tout à fait au sociologue, seul reste le calcul»⁶³. Tout comme Georges Augustins, nous n'excluons pas du tout que des mariages d'apparences tactiques (entre cousins germains) puissent être le résultat de choix sentimentaux⁶⁴. Justement dans un système où les filles n'héritent d'aucun bien foncier, et où l'on a tendance au morcellement, il paraît illusoire d'imaginer recouvrer un patrimoine perdu par la conclusion d'un mariage endogamique. Par contre, une alliance avec une jeune fille de famille «aisée» promet plus certainement une dot permettant d'investir ailleurs et d'accroître son avoir. Comme dans le cas de Moïse Rochat (6a) ayant appliqué le trousseau et la dot⁶⁵ de son épouse Marie Angélique Elisabeth Rochat (7a) à des acquisitions de terrains.

Bien que notre échantillon de testaments puisse paraître un peu sélectif pour exprimer une généralité, il apparaît du moins que nos familles ne pratiquèrent pas l'endogamie – favoriser un mariage consanguin afin de reconstituer un domaine morcelé – pour des raisons patrimoniales ou successorales. Par contre, des stratégies financières firent probablement pencher la balance en faveur de l'un ou l'autre des conjoints potentiels.

Conclusion

⁵⁹ BOREL, André, *Le droit successoral paysan du code civil suisse, guide à l'usage des autorités, des hommes de loi et des agriculteurs*, Brougg: Secrétariat des paysans suisses, 1925, p. 7.

⁶⁰ POUURET, Jean-François, *op. cit.*, vol. III, p. 108.

⁶¹ AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre: Société d'éthnologie, 1989. Excellent ouvrage présentant un essai très efficient de typologies successorales.

⁶² Sur la situation à cet égard au Pays de Vaud sous l'Ancien Régime, consulter aussi: ROCHAT, Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne: BHV, 1987, 280 p.

⁶³ AUGUSTINS, Georges, *Idem*, p. 139.

⁶⁴ AUGUSTINS, Georges, *Ibidem*.

⁶⁵ Testament de Moïse Rochat, du Haut-des-Prés: ACV, S 118/64, folio 12, du 24 novembre 1871.

Si dans la plupart des villages vaudois des XVIIIe et XIXe siècles, Georges Nicolas *et alii* constatent que «la population paysanne est donc répartie entre un assez grand nombre de familles diverses»⁶⁶, aux Charbonnières ainsi qu'au Pont, au contraire, on assiste au monopole pluriséculaire d'une seule famille descendante des fondateurs et premiers habitants des lieux au XVIe siècle. Cette famille s'est agrandie fort considérablement et de manière tout à fait naturelle par un fort taux de naissances masculines. À la base, ses membres oeuvrèrent dans la petite métallurgie⁶⁷, puis très vite dans l'agriculture et plus tard dans l'horlogerie. Ils pratiquèrent très certainement l'endogamie professionnelle entre les XVe et XVIIe siècles. En effet, les premiers Rochat maîtres de forges faisaient partie de cette caste des artisans ruraux, comme les verriers⁶⁸, les tuiliers ou les carriers qui pratiquaient une activité demandant de gros moyens financiers comparativement à la culture agricole. Pour cette raison, les membres d'un même corps de métiers se regroupaient en villages spécialisés, comme le fait remarquer Alain Champagne dans son étude sur les artisans ruraux du Poitou⁶⁹, chez qui il observe des formes de solidarités bien spécifiques dont l'endogamie professionnelle. En ce qui concerne nos Combiens, le professeur Paul-Louis Pelet⁷⁰ a constaté également ce besoin en gros capitaux⁷¹ pour l'entretien et la bonne marche des usines (forges, haut-fourneaux) de Bon Port, il cite – ce sont des exemples d'endogamie professionnelle – le cas de Marie Rochat, fille de Vauchy Rochat (co-proprétaire de l'usine de Bon Port), qui épouse en 1657 Josué Rochat dit «Petet», cloutier et possesseur d'une forge au Pont, celui-ci devient par sa femme co-proprétaire de la dite usine. Ou encore, le cas du frère de Marie: David Rochat⁷² (~1630-†1704) épousant Rose Matthey, fille d'une famille de métallurgistes de Vallorbe. Cependant, en ce qui concerne précisément le groupe que nous avons étudié, les forgerons d'alors se sont mutés en paysans, voire paysans-lapidaires pour ceux de l'ère proto-industrielle. Leurs familles présentent une endogamie, certes par la force du nombre, patronymique mais surtout géographique, ceci de manière souhaitée voire pratiquement imposée par une situation d'isolement naturel et incontournable pour l'époque. En parallèle, il existe une tendance à l'endogamie religieuse dans les familles pratiquant une religion dissidente de l'Eglise nationale.

Cette politique observée du mariage au plus proche de chez soi s'associait au choix, à peine plus ouvert, des parrains/marraines. De bonnes relations entre parents biologiques et parents spirituels pouvaient parfois favoriser l'union conjugale des enfants, autorisée en milieu réformé. En outre, nous pensons que s'il existait, avant 1821, des stratégies matrimoniales particulières, elles s'appliquaient précisément au choix d'une conjointe à la dot «consistante» permettant d'agrandir le patrimoine familial par l'acquisition de nouvelles terres, et non dans l'idée de profiter du simple jeu de l'héritage. Finalement, il est apparu assez clairement que l'impératif n'était pas de favoriser les alliances homopatronymiques (Rochat-Rochat) mais bien de se marier chez soi, tout en sachant bien que la prédominance numérique d'une seule famille vouait la région à une forte homopatronymie.

Loïc Rochat

⁶⁶ NICOLAS, Georges, *et alii*, *Essai de monographie comparée de deux villages du canton de Vaud, Oppens et Orzens*, Montreux: Ganguin et Laubscher SA, 1965, p. 288.

⁶⁷ A ce sujet, consulter: PELET, Paul-Louis, *Fer, charbon, acier dans la Pays de Vaud*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1983, 3 vol.

⁶⁸ Pour un exemple d'endogamie professionnelle chez les verriers, voir: FAVEZ, Pierre-Yves, «Le Coultre de Berolle. Une dynastie de verriers», in *Bulletin généalogique vaudois*, Lausanne: Cercle vaudois de généalogie, 2004, pp. 169-178.

⁶⁹ CHAMPAGNE, Alain, «Prosopographie et artisanat rural: l'exemple du Poitou au XVe siècle», in AURELL Martin (éd.) *Le médiéviste et la monographie familiale: sources, méthodes et problématiques*, Turnhout: Brepols, 2004, p. 63.

⁷⁰ PELET, Paul-Louis, *op. cit.*, vol. 3, pp. 248-249.

⁷¹ Besoins tels que les familles peinant bien souvent à en assumer la totalité s'endettent auprès de grands financiers.

⁷² Fils de Vauchy Rochat, en Bon Port, et père d'Edme (1658-1731), de Pierre-Moyse (v.1670-1721) et de Jean-Jaques (v.1675-1728) qui retourneront se fixer en Franche-Comté à la fin de XVIIe siècle, cité par LASSUS, François, *Métallurgistes franc-comtois du XVIIe au XIXe siècles: Les Rochet, étude sociale d'une famille de maîtres de forge et d'ouvriers forgerons*, Besançon: Université de Franche-Comté Faculté des lettres et sciences humaines, 1980, pp. 18-23.

Bibliographie

Ouvrages:

AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre: Société d'ethnologie, 1989.

BLOCH, Marc, *Apologie de l'histoire ou Métier d'historien*, Paris: Armand Colin, 2005 (1993₁).

BOREL, André, *Le droit successoral paysan du code civil suisse, guide à l'usage des autorités, des hommes de loi et des agriculteurs*, Brougg: Secrétariat des paysans suisses, 1925.

BOVAY, Danika, *Entre tradition et modernité: 3 familles de la commune du Chenit face aux mutations de l'économie combière au XVIIIe siècle*, Lausanne, Mémoire de licence, 1998.

BURGUIERE, André (dir.), et alii., *Histoire de la famille*, Paris: A. Colin, 1986, 2 vol.

CLAVERIE, Elisabeth, LAMAISON, Pierre, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles*, [Paris]: Hachette littérature, 1982.

FALLET-SCHEURER, M., *Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes*, Berne: Imprimerie de l'Union, 1912.

FINE, Agnès, *Parrains marraines, la parenté spirituelle en Europe*, Paris: Fayard, 1994.

GALBREATH, Donald-Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy s/Clarens: L'auteur, 1936, 2 vol.

GOLAY, Hector, *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries*, Lausanne: Georges Bridel, 1906.

GOTMAN, Anne, *Hériter*, Paris: PUF, 1998.

HUBLER, Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe siècle au début du XIXe siècle, démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1984.

ISCHEBECK, Gustav, *John Nelson Darby, son temps et son oeuvre*, Yverdon: Henri Cornaz, 1937.

JETTE, René, *Traité de généalogie*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1991.

LASSUS, François, *Métallurgistes franc-comtois du XVIIe au XIXe siècles: Les Rochet, étude sociale d'une famille de maîtres de forge et d'ouvriers forgerons*, Besançon: Université de Franche-Comté Faculté des lettres et sciences humaines, 1980.

LE COMTE, Guy, *Vaulion au fil de sa mémoire*, [s.l.] : [s.n.], 1997 (Crissier, impr. Triada).

MARTIN, Colin, *Essai sur la politique monétaire de Berne 1400-1798*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoises, 1978.

MARTINET, Claire, *L'Abbaye Prémontrée du Lac de Joux, des origines au XIV siècle*, Lausanne: Unil, Faculté des Lettres, CLHM, 1994.

MEYLAN, René, *La Vallée de Joux, les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura, étude de géographie humaine*, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Neuchâtel: Attinger, 1929.

NICOLAS, Georges, *et alii*, *Essai de monographie comparée de deux villages du canton de Vaud, Oppens et Orzens*, Montreux: Ganguin et Laubscher SA, 1965.

NICOLE, Germain, et CUENDET, Richard, *Darbysme et assemblées dissidentes*, Neuchâtel: Delachaux et Niestlé, 1962.

PELET, Paul-Louis, *Fer, charbon, acier dans la Pays de Vaud*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1983, 3 vol.

POUDRET, Jean-François, *Coutumes et coutumiers, histoire comparative des droits des pays romands du XIIIe au XVIe siècle*, Berne: Staempfli Editions SA, 2002, vol. III (le mariage et la famille).

REYMOND, Lucien, *Notice historique sur la Vallée de Joux*, Lausanne, 1887.

ROCHAT, Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1987.

ROCHAT, Loïc, *Courte étude généalogique sur les ancêtres d'André Samuel Rochat, mon parrain*, Morges: [chez l'auteur], 2005.

ROCHAT, Rémy, *Scribes de la commune du Lieu, Recensement 1831*, Les Charbonnières: Le Pèlerin, 2001, coll. Etudes et documents, n°122.

VALIER, Benjamin, *Rapport des nouveaux poids et mesures du Canton de Vaud*, Lausanne: de Hignou aîné, 1823.

VENEL, Henri, *Voyage dans la vallée du lac de Joux: suivi de Quelques courses champêtres et sentimentales*, Lausanne: H. Vincent, 1795.

Articles:

BAUMGART, Klaus, «Patronymes éponymes», in *Bulletin généalogique vaudois*, Lausanne: Cercle vaudois de généalogie, 2001, pp. 35-40.

BOURGEOIS-ALTERMATH, Marie-Noëlle, «Un exemple de recherche prosopographique: La Chambre administraive vaudoise (1798-1803)», in *Revue historique vaudoise*, t. 113, 2005, pp. 109-121.

BOVE, Boris, «De la prosopographie à la monographie ou comment étudier la bourgeoisie parisienne au Moyen Age», in AURELL Martin (éd.) *Le médiéviste et la monographie familiale: sources, méthodes et problématiques*, Turnhout: Brepols, 2004, pp. 265-282.

BURGUIERE, André, «Endogamie et communauté villageoise: pratique matrimoniale à Romainville au XVIIIe siècle», in *Annales de démographie historique*, 1979, pp. 313-336.

CHAMPAGNE, Alain, «Prosopographie et artisanat rural: l'exemple du Poitou au XVe siècle», in AURELL Martin (éd.) *Le médiéviste et la monographie familiale: sources, méthodes et problématiques*, Turnhout: Brepols, 2004, pp. 53-66.

FAVEZ, Pierre-Yves, «Le Coultre de Berolle. Une dynastie de verriers», in *Bulletin généalogique vaudois*, Lausanne: Cercle vaudois de généalogie, 2004, pp. 169-178.

GOUESSE, Jean-Marie, «Mariages des proches parents (XVIe-XXe siècles); esquisse d'une conjoncture», in *Le modèle familial européen; normes, déviances, contrôle du pouvoir*, Rome: Ecole française de Rome, 1986.

HENRIOUD, Marc, «Contribution à l'histoire du droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud (1144-1923) », in DELEDEVANT, Henri, HENRIOUD, Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises, répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud*, Genève: Slatkine, 1979 (1923¹) pp. XLIV-CXVII.

LASSUS, François, «Une recherche généalogique au XVII siècle: Reconnaissance de leurs droits de four par les héritiers de Claude et Guillaume Rochat envers LL.EE de Berne», in *Bulletin du Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté (CEGFC)*, Besançon: 2006, 1^{er} trim., n°105, pp. 55-62.

ZONABEND, Françoise, «La parenté baptismale à Minot (Côte d'Or)», in *Annales E.S.C.*, n°3 (1978).

Dictionnaires:

FRAGNIERE, Jean-Pierre, *et alii*, *Dictionnaire suisse de politique sociale*, Lausanne: Réalités sociales, 2002.

MOTTAZ, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne: Librairie F. Rouge et Cie, 1921, 3 vol.

PIERREHUMBERT, William, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, Neuchâtel: Victor Attinger, 1926.

Probant A:

- gén. I 1a. Fanny Louise Angèle Rochat (1857-1938)
- gén. II 2a. Elie Frédéric Rochat (1829-1880)
3a. Louise Françoise Fanny Rochat (1823-1861)
- gén. III 4a. Henri Samuel Rochat (1790-1853)
5a. Julie Françoise Rochat (1798-1846)
- 6a. Moïse Rochat (1783-1877)
7a. Marie Angélique Elisabeth Rochat (1793-1883)
- gén. IV 8a. Rodolphe David Rochat (1743-1826)
9a. Louise Susanne Rochat (1751-1826)
- 10a. Pierre-Samuel Félix Rochat (1769-1826)
11a. Marie Henriette Rochat (1774-1844)
- 12a. Louis Rochat-dit-Pirod (1748-1834)
13a. Louise Henriette Rochat (v.1753-1836)
- 14a. *Idem* que n°8a.
15a. *Idem* que n°9a

Probant B:

- gén. I 1b. Louis Henri Samuel Rochat (1857-1956)
- gén. II 2b. Jules-Moïse Samuel Rochat (1827-1904)
3b. Zélie Jenny Julianne Rochat (1833-?)
- gén. III 4b. Henri Frédéric Samuel Rochat (1797-1874)
5b. Lisette Marianne Rochat (1804-1895)
- 6b. David Louis Frédéric Rochat (1805-1886)
7b. Louise Marionnette Fanny Rochat (1813-1849)
- gén. IV 8b. Henri Frédéric Rochat (1758-1807), régent
9b. Jeanne Pauline Rochat (1761-1841)
- 10b. David Frédéric Rochat (1774-1843)
11b. Julie Rochat (1778-1842)
- 12b. Jaques Louis Rochat (1755-1834)
13b. Susanne (ou Susette) Madeleine Rochat (1769-1843)
- 14b. Abram Samuel Olivier Rochat (1771-1852)
15b. Jeanne Julie Rochat (1786-1865)

Probant C:

- gén. I 1c. Marie Ellen Rochat (1913-2002)
- gén. II 2c. Jules Sami Rochat (1882-1964)
3c. Ellen Virginie Rochat (1887-1970)
- gén. III 4c. Samuel Frédéric Rochat (1855-1937)
5c. Julie Eva Rochat (1861-1948)
- 6c. Albert-César Rochat (1859-1926)
7c. Julie Virginie Rochat (1860-1946)
- gén. IV 8c. Jules Samuel Rochat (1826-1901)
9c. Louise Susanne Adèle Jeannette Rochat (1833-1867)
- 10c. Marc David Armand Rochat (1820-1871)

11c. Louise Marguerite Rochat (v.1829-?)

12c. Charles Auguste Rochat (1834-1903)

13c. Euphrasie Aimée Rochat (1831-av.1900)

14c. Elie David Louis Rochat (1826-ap.1875)

15c. Marie (ou Méry) Antoinette Rochat (1833-ap.1875)

Nomenclature: * = né(e); ~ = baptisé(e); † = décédé(e); N = naissance; B = baptême; M = mariage; D = décès; T = testament; ACV = Archives cantonales vaudoises; ACA = Archives communales de L'Abbaye; ACL = Archives communales du Lieu; AFLR = Archives de Familles - Loïc Rochat; (...) = bourgeoisie(s); AEB = Archives d'Etat Berne.

PROBANT A

1.a Fanny Louise Angèle Rochat

* Les Charbonnières, le 26 avril 1857- † Lutry (La Conversion), le 16 avril 1938

Fille d'Elie Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Louise Françoise Fanny née Rochat. Elle est baptisée aux Charbonnières, le 14 juin 1857 par le pasteur Marc Vittel et reçoit pour parrain: François Grobet, de Vallorbe, et pour marraine: Louise Grobet, femme du parrain.

Elle épouse à L'Abbaye, le 9 juillet 1878, Béat Auguste Rochat, fils de Marc David Armand Rochat (de L'Abbaye) et de Louise Marguerite née Rochat. Béat Auguste est scieur à Bon Port. Ils habitent tout d'abord à Bon Port (Les Charbonnières) puis s'installent à Bonvillars. Le 12 avril 1872, les enfants de Marc David Armand Rochat, vendent la maison d'habitation "aux Petites Cerniez" ainsi que les champs, pâturages et bois alentour à Edouard Jaques Jules Rochat (1829-?), agriculteur domicilié aux Charbonnières, oncle de la femme de Béat Auguste Rochat. Ce qui fait qu'au cadastre d'avril 1877 Béat Auguste et ses cinq frères et soeurs ne sont plus propriétaires, en indivision, que de 211,94 ares (21'194 m²) en bâtiments (5,34 a.), dont une ferme, une scierie et un moulin, place (29.70 a.), jardin (8,06 a.), pré (89,37 a.) et pâturage (79,47 a.) à Bon Port, d'une valeur totale de 859 francs. Son mari fut également jardinier à Lausanne. Ils eurent ensemble quatre enfants (Nellie; Berthe Julia; Arthur Frédéric; Cécile Céline).

N+B = ACV, ED 73/1-2; M+D = AFLR, vol. 2, p. 114; Vente de maison = ACV, GFH VIII 19, 1872; Bénédicte d'inventaire de Marc David Armand = ACV, S 119 151; Cadastre du Lieu = ACV, GD 141/6, p. 395.

2a. Elie Frédéric Rochat, de l'Epine-Dessus

* Les Charbonnières, le 4 octobre 1829 – † Le Pont, le 6 décembre 1880

Fils d'Henri Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Julie Françoise née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 29 novembre 1829 par le pasteur François Monnerat et reçoit pour parrains Frédéric et Elie Rochat, et pour marraines: Fanny et Susette Rochat.

Il épouse, en premières noces, au Lieu, le 11 juillet 1851, Louise Françoise Fanny Rochat, sa cousine germaine, fille de Moïse Rochat (du Lieu), du Haut-des-Prés, et de Marie Angélique née Rochat. Ils eurent ensemble Fanny Louise Angèle Rochat et habitent à l'Epine-Dessus.

En 1847, Elie Frédéric et son frère jumeau Edouard Jaques Jules, sont condamnés à payer une amende de 45 Batz pour une coupe délictueuse de bois sur la montagne des Sergnets (Vallorbe). Elie Frédéric perd sa femme en 1861 et se remarie, en 1872, avec Susanne Joséphine Rochat née Rochat, elle-même aussi veuve d'Elie Jules Jérémie Rochat (1835-1868). Selon le cadastre d'avril 1877, Elie Frédéric est propriétaire d'un domaine, en son nom propre, de 715.08 ares comprenant 26 parcelles en champs (658.75 a.), prés (22.44 a.), bois (26.24 a.), jardin (2.25 a.), place (1.53 a.) et bâtiment (3.87 a.), d'une valeur de 11'450 francs, ainsi que de 728.33 ares en indivision (pâturages et bâtiment) avec son frère Edouard Jaques Jules et 148.33 a. de bois et pâturages en copropriété avec son dit frère. Le 29 janvier 1879, Elie Frédéric Rochat est victime d'un accident à la scierie de Bon Port et teste alors le lendemain (notaire John Capt) dans l'urgence. Il avait déjà testé une première fois le 2 avril 1871 avant la naissance de ses deux derniers fils, il se voit donc obligé de revoir son testament. Il partage sa succession entre tous ses enfants (1^{er} et second lit) tout en favorisant nettement ses deux derniers fils, Emile Frédéric "dit Fritz?" (1874-1958) et

Jean Samuel (1877-?), qui reçoivent une moitié du tout et encore 2/5 (à raison d'1/5 chacun) de l'autre moitié. Ils cumulent donc le 70% de l'héritage. Aucune raison apparente ne nous explique pourquoi soudainement, le 30 avril 1880, Elie Frédéric Rochat vend la presque totalité de ses biens, dont la maison de l'Epine, à sa belle-famille, soit, ses deux neveux Jules Louis Auguste et Samuel Frédéric Rochat, agriculteurs au Haut-des-Prés, fils de Jules Samuel (pour 20'000 CHF). Il se réserve toutefois la propriété d'un bois sur les pâturages vendus. On assiste là à un sérieux agrandissement du patrimoine familial de la lignée des Jules Samuel, de Moïse, de Louis Rochat du Haut-des-Prés, grâce à ce fait-là. On retrouve ensuite Elie Frédéric Rochat domicilié au Pont, boulanger de profession, acheteur d'un bois sis à la Cornaz pour 1'113,20 CHF ayant appartenu à Aloïs Rochat fils d'Isaac Moïse, domicilié à L'Abbaye.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = AFLR, vol. 4, p. 224; M1 = ACV, ED 73/3, p. 186, n°243; M2 = ACV, ED 1/3-6; T = ACV, S 118/64, folios 6 et 69; Vente des biens de l'Epine = ACV, GFH VIII 19, 1880; Procès de police = ACV, S 119/256, pp. 271-275; Cadastre du Lieu = ACV, GD 141/6, pp.307-9 et 313-4.

3a. Louise Françoise Fanny Rochat, du Haut-des-Prés

* Les Charbonnières, le 31 juillet 1823 – † Les Charbonnières (l'Epine), le 11 février 1861
Fille de Moïse Rochat (du Lieu), du Haut-des-Prés, et de Marie Angélique née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 7 septembre 1823 par le pasteur M. Brousson et reçoit pour parrains: Louis Frédéric Rochat, Louis Grobet, fils de Jean Pierre Grobet, Rodolphe Rochat, frère du père, et pour marraines: Fanny Rochat, femme du premier parrain, et Charlotte Grobet née Rochat, femme du deuxième parrain.

Elle épouse, au Lieu, le 11 juillet 1851, Elie Frédéric Rochat, de l'Epine-Dessus, fils d'Henri Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Julie Françoise née Rochat. Son mari est son cousin germain, ils eurent ensemble Fanny Louise Angèle Rochat. Avant son mariage, Louise Françoise Fanny demeurait au Haut-des-Prés, et ensuite à l'Epine-Dessus.

Louise Françoise Fanny Rochat est la soeur de Jules Samuel Rochat (1826-1901), arrière-grand-père de Marie Ellen Rochat (1913-2002). Elle est nommée Fanny dans le testament de son père où elle reçoit 14'000 CHF.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, ED 73/3, p. 186, n°243.

4a. Henri Samuel Rochat, de l'Epine

* Les Charbonnières (l'Epine), le 26 septembre 1790 – † Mouthe (France), le 25 juillet 1853
Fils de Rodolphe David Rochat dit «Rodo» (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Louise Susanne née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 24 octobre 1790 et reçoit pour parrains: Henri Frédéric Rochat, régent aux Charbonnières et oncle maternel, ainsi que Pierre-Samuel Félix Rochat (1769-1826), et pour marraines: Jeanne Pauline Rochat, femme du premier parrain, et Jeanne Nicole, fille de feu David Moïse Nicole, du Lieu.

Il épouse, au Lieu, le 3 janvier 1828, Julie Françoise Rochat, fille de Pierre-Samuel Félix Rochat (du Lieu) et de Marie Henriette née Rochat. Ils eurent ensemble Elie Frédéric.

Henri Samuel Rochat était agriculteur à l'Epine. Il est cité co-proprétaire, avec ses frères Moïse et Jaques Rochat, d'une maison d'habitation (avec four, grange et écurie) en juillet 1837. Cette maison est décrite ainsi: «Ce bâtiment a été reconstruit presque à neuf en 1834, sur une étendue moins grande qu'il n'était, ayant été rogné du côté de bise. Il a un rez-de-chaussée bâti et un étage sur le devant où il y a une chambre et un grenier. Bonne charpente, distribution passable, bon sol, localité isolée mais agréable exposition.»

N+B = ACV, EB 73/3, p. 45; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, ED 73/3; Description de la ferme de l'Epine = ACV, GEB 141/2, p. 6-7.

5a. Julie Françoise Rochat

* Les Charbonnières, le 1^{er} mars 1798 – † Le Lieu, le 5 juillet 1846

Fille de Pierre-Samuel Félix Rochat (du Lieu) et de Marie Henriette née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 1^{er} avril 1798 et reçoit pour parrains: Abram David Rochat, des

Charbonnières, ainsi que Moïse Rochat, de l'Epine, et pour marraines: Emilie Rochat, tante paternelle, ainsi qu'Henriette Rochat, de l'Epine.

Elle épouse au Lieu, le 3 janvier 1828, Henri Samuel Rochat, de l'Epine, fils de Rodolphe David Rochat dit «Rodo» (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Louise Susanne née Rochat. Ils eurent ensemble Elie Frédéric.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 244, n°9; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, ED 73/3.

6a. **Moïse Rochat, du Haut-des-Prés**

* Le Haut-des-Prés s/Les Charbonnières, le 12 décembre 1783

† Le Haut-des-Prés s/Les Charbonnières, le 20 septembre 1877

Fils de Louis Rochat-dit-Pirod (de L'Abbaye et Le Lieu), du Haut-des-Prés, et de Louise Henriette née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 28 décembre 1783 et reçoit pour parrains: Moïse Aubert, du Lieu, ainsi que Moïse Rochat, des Charbonnières, et pour marraine: Henriette Golay, des Charbonnières.

Il épouse au Lieu, le 27 avril 1815, Marie Angélique Elisabeth Rochat, fille de Rodolphe David Rochat dit «Rodo» (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessus, et de Louise Susanne née Rochat dite «Susanne du Dragon». Ils eurent ensemble Louise Françoise et Jules Samuel. Ils demeurèrent au Haut-des-Prés s/Les Charbonnières.

Moïse est agriculteur au Haut-des-Prés, selon le cadastre du Lieu d'avril 1877, il est propriétaire d'un domaine de 14'752,99 ares (1'475'299 m²) comprenant 28 parcelles en champs (623,97 a.), prés (189,74 a.), jardin (1,29 a.), estivages (La Murattaz, 13'926,96 a.) et bâtiments (8,51 a.), d'une valeur totale de 32'393 francs. Entre 1841 et 1852, Moïse et ses deux fils, Auguste et Jules Samuel, sont condamnés à payer des amendes suite à des coupes et ébranchages délictueux de bois effectués sur leurs propriétés, ceci sur dénonciation du garde forestier Abram Samuel Rochat (1797-1859). Moïse Rochat rédige son testament le 24 novembre 1871 (notaire John Capt) et institue comme unique héritier son fils Jules Samuel Rochat; il lègue une somme de 14'000 CHF à chacune de ses filles ou leurs descendants mais pas de terre, ne serait-ce que 40 toises de tourbière à Jenny Golay née Rochat. Ce qui entraîne une cession en lieu de partage le 22 août 1878 en faveur de Jules Samuel Rochat qui reçoit la totalité du patrimoine paternel pour une somme exacte de 13'926,50. Ceci nous apprend que la fortune de Moïse Rochat était toute foncière et non pécuniaire, les filles étant dans l'obligation de vendre leur légitime (héritage minimum légal) à leur frère pour toucher la somme léguée. Pour d'autres informations et anecdotes sur ce personnage, voir: ROCHAT, Rémy, *Notice historique sur la famille Rochat 1480-1980*, Les Charbonnières: Le Pèlerin, p. 85.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 66; D = ACV, S 119/161, p. 1; M = ACV, EB 73/5, p. 56; T de Moïse = ACV, S 118/64, folio 12; Bénéfice d'inventaire = ACV, S 119/161, n°104; Cession en lieu de partage = ACV, GFH VIII 19, 1878; Procès de police = ACV, S 119/254, pp. 289-294 et S 119/257, pp. 55; Cadastre du Lieu = ACV, GD 141/6, p. 302-4.

7a. **Marie Angélique Elisabeth Rochat, de l'Epine-Dessus**

* Les Charbonnières (l'Epine), le 12 oct. 1793 - † Les Charb. (l'Epine), le 15 avril 1883

Fille de Rodolphe David Rochat dit «Rodo» (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessus, et de Louise Susanne née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 14 novembre 1793 et reçoit pour parrains: Elie Ducimetière, assesseur consistorial à Cossonay, ainsi que Frédéric Meylan, du Séchey, et pour marraines: Mme Ducimetière née David, femme du parrain, ainsi que Marie Henriette Meylan née Aubert, femme du second parrain.

Elle épouse au Lieu, le 27 avril 1815, Moïse Rochat, du Haut-des-Prés, fils de Louis Rochat-dit-Pirod (de L'Abbaye et Le Lieu), du Haut-des-Prés, et de Louise Henriette née Rochat. Ils eurent ensemble Louise Françoise et Jules Samuel.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 173; D = ACA, Décès RN 4, n°18;; M = ACV, EB 73/5, p. 56.

8a. **Rodolphe David Rochat dit «Rodo», de l'Epine-Dessus**

~ Le Lieu, le 15 décembre 1743 - † Les Charbonnières, le 31 août 1826

Fils d'Abram Isaac Jacob Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Il reçoit pour parrains: Jean Rodolphe Rochaz (1723-1798), fils de Philippe Etienne Rochaz (1677-1746), futur lieutenant baillival à Romainmôtier, ainsi que Jaques David Rochat, frère du père, et pour marraines: Anne Rochaz née Grobéty, fille de M. le Juge Grobéty et femme du premier parrain, ainsi que Marie Madeleine Rochat, femme du second parrain.

Il épouse au Lieu, le 18 avril 1771, Louise Susanne Rochat, fille d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (dragon, fils d'Abram Isaac) et de Suzanne Marie née Golay. Ils eurent ensemble Henri Samuel.

Rodolphe David Rochat, dit «Rodo» de l'Epine, fut assesseur consistorial et gouverneur entre 1788 et 1790 (un notable local), fonctionna aussi comme tuteur (ACV, Bih 30, p.66; Bih 17, p.1) des hoirs de son beau-père Abram Isaac Rochat, dragon aux Charbonnières. Ses parrains et marraines illustrent parfaitement la théorie du choix politique et familial. Il teste le 9 décembre 1821 (notaire Bonard) et lègue tout d'abord, en prenant sur une moitié de ses biens, la somme de 1'000 francs qu'il répartit à sa guise entre ses enfants Jaques Louis, Henri Samuel Rochat, Louis Frédéric Rochat et Susette Emilie Rochat, puis lègue le reste à ses trois fils David Isaac Moïse, Jaques Louis et Henri Samuel. Puis à l'égard de l'autre moitié de ses biens, il institue ses huit enfants héritiers. Rodolphe David, explique aussi que les outils d'horloger avec lesquels son fils Jaques Louis travaille lui resteront puisqu'il les a achetés lui-même. Ce dernier point nous prouve l'existence d'une occupation accessoire du type proto-industriel, c'est-à-dire l'industrie «purement domestique exercée primitivement dans le cadre de la famille». En 1831, ses deux enfants, Louis Frédéric (horloger demeurant à Genève) et Susette Emilie Rochat cèdent leur portion d'héritage paternel à leurs frères David Isaac Moïse, Jaques Louis et Henri Samuel Rochat, de l'Epine. Susette Emilie garde cependant un logement dans la maison de l'Epine, car elle est célibataire.

Note sur son père:

Abram Isaac Jacob Rochat, de l'Epine, fils du Juge Jean Isaac Rochat, fut assesseur consistorial, teste le 5 mai 1777 et décède en 1781. Il institue en tant qu'héritiers: ses deux fils Rodolphe David et Pierre Moïse Rochat ainsi que Samuel fils de son défunt fils Isaac Rochat, ses deux filles ne reçoivent rien de plus que leur trousseau déjà obtenu.

N+B = ACV, EB 73/1, p. 189; D = ACV, ED 1/3-6; M = ACV, EB 73/3, p. 401; Cession de partage = ACV, Dh 5, vol. 9, microfilm n°907'303, p. 293-7 (not. Golay); T de Rodolphe David = ACV, PP 389/93; T de Jacob (le père) = ACV, Bih 18, pp. 91-95; Citation = FALLET-SCHEURER, M., *Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes*, Berne: Imprimerie de l'Union, 1912, p. 290.

9a. Louise Susanne Rochat

~ Le Lieu, le 16 août 1751 - † Les Charbonnières, le 26 septembre 1826

Fille d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (dragon aux Charbonnières) et de Suzanne Marie née Golay (fille de Pierre Golay, du Chenit). Elle reçoit pour parrains: Abram David Rochat, frère du père, ainsi que Abram Golay, du Chenit, son beau-frère, et pour marraines: Louise Meylan, fille de Sébastien, du Chenit, ainsi que Susanne Françoise Rochat.

Elle épouse au Lieu, le 18 avril 1771, Rodolphe David Rochat dit «Rodo», de l'Epine, fils d'Abram Isaac Jacob Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Ils eurent ensemble Henri Samuel.

N+B = ACV, EB 73/1, p. 218-219; D = ACV, ED 73/3-4; M = ACV, EB 73/3, p. 401.

10a. Pierre-Samuel Félix Rochat, de l'Epine-Dessous

* Les Charbonnières (l'Epine), le 29 novembre 1769 - † Les Charbonnières, le 4 juillet 1826

Fils d'Isaac Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Marie Salomé née Nicole. Il est baptisé au Lieu, le 10 octobre 1769, reçoit pour parrains: Pierre Rochat, de l'Epine, frère du père, ainsi que Samuel Meylan, des Viffourches, et pour marraine: Jeanne Meylan née Rochat, soeur du père et femme du parrain Samuel Meylan.

Il épouse au Lieu, le 12 novembre 1795, Marie Henriette Rochat, fille d'Abram Isaac Jacob Rochat, de la Cornaz, et d'Anne Louise née Meylan. Ils eurent ensemble Julie Françoise. Pierre-Samuel Félix fonctionne comme Juge au Tribunal de Première Instance (District de La Vallée) d'avant 1806 à 1826. Son fils Isaac Elie Rochat lui succède de 1826 à 1859. En 1790 (21 ans), il est parrain d'Henri Samuel Rochat fils de Rodolphe David dit «Rodo», de l'Epine.

N+B = ACV, EB 73/1, p. 337; D = ACV, ED 73/3-4, p. 21, n°77; M = ACV, EB 73/3, p. 79; Annuaire officiel du Canton de Vaud = ACV, ZAO 4, de 1818 à 1859.

11a. Marie Henriette Rochat, de la Cornaz

* Les Charbonnières (la Cornaz), le 21 juillet 1774 - † Les Charbonnières, le 7 juin 1844
Fille d'Abram Isaac Jacob Rochat, de la Cornaz, et d'Anne Louise née Meylan. Elle est baptisée au Lieu, le 31 juillet 1774, et reçoit pour parrain: Abram Samuel Golay, et pour marraines: Marie Golay née Rochat, femme du parrain, ainsi que Louise Henriette Rochat née Rochat, femme de Louis Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés.
Elle épouse au Lieu, le 12 novembre 1795, Pierre-Samuel Félix Rochat, fils d'Isaac Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Marie Salomé née Nicole. Ils eurent ensemble Julie Françoise.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 17; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, EB 73/3, p. 79.

12a. Louis Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés

~ Le Lieu, le 1^{er} décembre 1748 - † Les Charbonnières, le 24 septembre 1834
Fils de David Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés, et de Susanne Marie née Nicole. Il reçoit pour parrain: Olivier Aubert, et pour marraine: Judith Aubert née Rochat, femme du parrain.
Il épouse au Lieu, le 22 avril 1773, Louise Henriette Rochat, fille d'Abram Isaac Rochat et de Jeanne Albertine née Rochat. Ils eurent ensemble Moïse.
Il hérite de 500 Florins au décès de sa mère en 1772; le 16 juin 1784, il se fait sérieusement tancer par le Vénérable Consistoire pour avoir «charrié de la paille un dimanche». Les juges, cependant, le libèrent de l'amende au vu du fait que ce fut la première fois qu'il contrevenait à la loi consistoriale. L'année d'après, le 3 juillet 1785, il sera condamné à verser 4 Batz à la Caisse des pauvres pour avoir été la source de disputes et querelles avec son beau-frère, régent, à la Pinte du Lieu. Selon le cadastre de 1801, il est propriétaire d'un domaine d'environ 17'757 toises carrées vaudoises (159'813 m² ou 1'598,13 ares). Louis Rochat teste au Sentier le 22 novembre 1830 et institue ses fils Moïse et Elie Rochat ainsi que son petit-fils Louis, fils de son défunt fils Rodolphe Rochat comme héritiers, puis il revient sur sa décision et rédige un codicille à son testament le 7 juillet 1832 qui avantage son fils Moïse et son petit-fils Louis. Leur maison du Haut-des-Prés date de 1757 selon le recensement de 1837.

Note sur son père:

David Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés, fils de Jean François Rochat-dit-Pirod, comparait le 12 novembre 1771 comme plaignant dans une affaire de dommages causés à ses terres du lieu dit «sous le corps de garde» par Jaques Elie Rochat, Jean Samuel Rochat dit Bonhomme et Jaques Golay, tous des Charbonnières et messeillers du dit hameau. David Rochat-dit-Pirod fut conseiller communal en 1779; teste le 8 juin 1796 et décède le 3 novembre suivant; il lègue aux pauvres des Charbonnières une pièce de terre au lieu-dit «sous le corps de garde», ceci afin de la partager en dix portions aménageables en jardins à distribuer aux plus pauvres du hameau jusqu'à ce qu'ils reviennent à meilleure fortune et puissent ensuite la remettre à un plus pauvre. Grand acte altruiste dirons-nous, mais «sous l'expresse réserve» que le Conseil du hameau des Charbonnières passe «à clos à record» une pause de terrain autour

de la maison de ses fils, et ceci tout à fait gratuitement! Suite à ceci, il institue ses deux fils Charles et Louis Rochat-dit-Pirod, «pour [s]es vrais et uniques héritiers, qui se partageront par égale portion, en paix comme des braves frères doivent le faire. »

N+B = ACV, EB 73/1, p. 206; D = ACV, ED 1/3-6; M = ACV, EB 73/3, p. 403; T de Louis = ACV, Dh 5, vol. 11, microfilm n°907'303, pp. 310-313 (notaire F. Golay); Codicille: ACV, Dh 5, vol. 11, microfilm n°907'303, pp. 345-347 (notaire F. Golay); Plainte pour dommages: ACV, Bih 2, pp. 52-54 ; T de Susanne Marie Rochat née Nicole = ACV, Bih 2, pp. 214-215; Consistoire de La Vallée = ACV, Bda 73, pp. 169 et 277; Clos à record = Prairie d'herbe sur laquelle on ne cultive rien pour y faire deux récoltes d'herbe d'affouragement (regains) in PIERREHUBERT, William, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, Neuchâtel: Victor Attinger, 1926, p. 500; T de David = ACV, Bih 36, pp. 311-316; Datation de la ferme du Haut-des-Prés = ACV, GEB 141/2, p. 40; Mesures = VALIER, Benjamin, *Rapport des nouveaux poids et mesures du Canton de Vaud*, Lausanne: de Hignou aîné, 1823, p. 27.

13a. Louise Henriette Rochat

* vers 1753 - † Le Lieu, le 5 novembre 1836

Fille d'Abram Isaac Rochat et de Jeanne Albertine née Rochat. Elle épouse au Lieu, le 5 novembre 1836, Louis Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés, fils de David Rochat-dit-Pirod, du Haut-des-Prés, et de Susanne Marie née Nicole. Ils eurent ensemble Moïse.

Lien: Louise Henriette Rochat est marraine de Marie Henriette Rochat (1774-1844), n°11a, fille d'Abram Isaac Jacob Rochat, de la Cornaz.

D = ACV, ED 73/4; M = ACV, EB 73/3, p. 403.

14a. Rodolphe David Rochat dit « Rodo », de l'Epine-Dessus (idem que n°8a)

~ Le Lieu, le 15 décembre 1743 - † Les Charbonnières, le 31 août 1826

Fils d'Abram Isaac Jacob Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Il épouse au Lieu, le 18 avril 1771, Louise Susanne Rochat, fille d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (dragon, fils d'Abram Isaac) et de Suzanne Marie née Golay. Ils eurent ensemble Henri Samuel et Marie Angélique Elisabeth.

Nous avons ici un implexe, c'est-à-dire un nombre d'ascendants différents au nombre d'ascendants attendus, sur une génération. Fanny Louise Angèle Rochat ne possède réellement que six arrières grands-parents et non pas huit, car son grand-père paternel est le frère de sa grand-mère maternelle. Notre étude contient donc 43 individus sur les 45 attendus!

15a. Louise Susanne Rochat (idem que n°9a)

~ Le Lieu, le 16 août 1751 - † Les Charbonnières, le 26 septembre 1826

Fille d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (dragon aux Charbonnières) et de Suzanne Marie née Golay (fille de Pierre Golay, du Chenit). Elle épouse au Lieu, le 18 avril 1771, Rodolphe David Rochat dit «Rodo», de l'Epine, fils d'Abram Isaac Jacob Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Ils eurent ensemble Henri Samuel et Marie Angélique Elisabeth.

PROBANT B

1b. Louis Henri Samuel Rochat

* Le Lieu, le 4 décembre 1857 - † Les Charbonnières, le 11 octobre 1956

Fils de Jules-Moïse Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Zélie Jenny Julianne née Rochat. Il est baptisé aux Charbonnières, le 7 février 1858 par le pasteur Marc Vittel, et reçoit pour parrain: Charles Henri Rochat, oncle paternel, et pour marraine: Julie Méry Rochat, femme du parrain.

Il épouse au Lieu, le 1^{er} novembre 1894, Louise Annette Marianne Rochat, fille de Charles Auguste Rochat (du Lieu) et d'Euphrasie Aimée née Rochat. Ils n'eurent point de descendance et vécurent aux Charbonnières.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = AFLR, vol. 4, p. 87; M = AFLR, vol. 4, p. 87.

2b. Jules-Moïse Samuel Rochat, négociant aux Charbonnières

* Les Charbonnières, le 3 septembre 1827 - † le 17 novembre 1904

Fils d'Henri Frédéric Samuel Rochat dit «Saïset» (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Lisette Marianne née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 28 octobre 1827 par le pasteur François Monnerat, et reçoit pour parrains: Moïse Louis Rochat, frère du père, ainsi que Moïse Rochat, frère de la mère, et pour marraines: Marianne Fanchette Rochat, soeur du père, ainsi que Charlotte Rochat, soeur de la mère.

Il épouse au Lieu, le 23 novembre 1865, Zélie Jenny Julianne Rochat, fille de David Louis Frédéric Rochat (de L'Abbaye) et de Louise Marionnette Fanny née Rochat. Ils eurent ensemble Louis Henri Samuel et vécurent aux Charbonnières.

Jules-Moïse Samuel Rochat tient un commerce de fromages aux Charbonnières. Selon le cadastre d'avril 1877, il est propriétaire de 673,75 ares (6'7375 m²) comprenant 45 parcelles en champs (501,68 a.), prés (142,06 a.), bois (16,63 a.), place (5,38 a.), jardin (3,31 a.) et bâtiments (Le Bugnon 4.95 a. et une ferme au village 1,55 a.) d'une valeur totale de 11'191 francs, tout ceci en indivision avec son frère Charles Henri Rochat. Leur maison (logement avec grange et écurie) se trouve en troisième position, depuis l'ouest, de la longue rangée contiguë d'en-bas du village, avec la place devant, le jardin derrière et un pré à quelques mètres en-bas à l'est.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = ACA, Décès RN 4, n°51 (1904); M = ACV, ED 73/3, p. 221, n°278; Cadastre du Lieu = ACV, GD 141/6, pp. 385-9 + GB 141 b 1/2, p. 48, n°51-3.

3b. Zélie Jenny Julianne Rochat, du Pont

* Le Pont, le 16 janvier 1833 - † ?

Fille de David Louis Frédéric Rochat (de L'Abbaye) et de Louise Marionnette Fanny née Rochat. Elle est baptisée au Pont, le 2 avril 1833 par le pasteur Cruchaud, et reçoit pour parrains: Marc Samuel Rochat, oncle de l'enfant, ainsi qu'Antoine Rochat, autre oncle de l'enfant, et pour marraines: Jeannette Fanchette Rochat née Golaz, femme du premier parrain, ainsi que Louise Rochat, femme du second parrain.

Elle épouse au Lieu, le 23 novembre 1865, Jules-Moïse Samuel Rochat, fils d'Henri Frédéric Samuel Rochat dit «Saïset» (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Lisette Marianne née Rochat. Ils eurent ensemble Louis Henri Samuel et vécurent aux Charbonnières. Nous sommes ici dans une situation où une fille du village du Pont épouse un garçon du village des Charbonnières.

N+B = ACV, ED 1/1-2; M = ACV, ED 73/3, p. 221-n°278.

4b. Henri Frédéric Samuel Rochat dit «Saïset», des Charbonnières

* Les Charbonnières, le 18 janvier 1797 - † Le Lieu, le 30 décembre 1874

Fils d'Henri Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), régent, et de Jeanne Pauline née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 19 février 1797, et reçoit pour parrains: Frédéric Rochat, du Haut-des-Prés, ainsi que Samuel Rochat, du Mont-du-Lac, et pour marraines: Marianne Rochat, de l'Epine, ainsi que Susanne Rochat, du Haut-des-Prés. Nous remarquons que les parrains et marraines proviennent de trois endroits différents et plus ou moins éloignés de la région, ce qui nous montre que la mère a gardé contact avec sa famille de la commune de L'Abbaye.

Il épouse au Lieu, le 23 avril 1827, Lisette Marianne Rochat, fille de David Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessous, et de Julie née Rochat. Ils eurent ensemble Jules-Moïse Samuel et vécurent aux Charbonnières.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 216; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, ED 73/3.

5b. Lisette Marianne Rochat, de l'Epine-Dessous

* Les Charbonnières, le 1^{er} janvier 1804 - † Les Charbonnières, le 16 mars 1895

Fille de David Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessous, et de Julie née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 5 février 1804, et reçoit pour parrains: Samuel Rochat (1770-1826), cousin germain du père, ainsi que Louis Frédéric (1782-1857), autre cousin germain du père, les deux de l'Epine, et pour marraines: Marianne Henriette Rochat, ainsi que Marianne Rochat, du Haut-des-Prés.

Elle épouse au Lieu, le 23 avril 1827, Henri Frédéric Samuel Rochat dit «Saïset», fils d'Henri Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), régent, et de Jeanne Pauline née Rochat. Ils eurent ensemble Jules-Moïse Samuel Rochat et vécurent aux Charbonnières.

N+B = ACV, EB 73/4, p. 5; D = ACA, Décès RN 4, n°12 (1895); M = ACV, ED 73/3.

6b. David Louis Frédéric Rochat, du Pont

* Le Pont, le 25 mai 1805 - † Le Pont, le 22 avril 1886

Fils de Jaques Louis Rochat (de L'Abbaye), garde forestier au Pont, et de Susanne (ou Susette) Madeleine née Rochat. Il est baptisé en juillet 1805, et reçoit pour parrains: Jean David Rochat, fils de Jean Félix, ainsi que Samuel Rochat, fils de Pierre Abram, du Pont, et pour marraines: Suzanne Grobet, fille de Jacob, de Vallorbe, ainsi que Charlotte Rochat, fille d'Abram Louis, du Pont.

Il épouse à L'Abbaye, le 21 juin 1832, Louise Marionnette Fanny Rochat, fille d'Abram Samuel Olivier Rochat (de L'Abbaye), des Places s/Le Pont, et de Jeanne Julie née Rochat. Ils eurent ensemble Zélie Jenny Julianne et vécurent au Pont.

David Louis Frédéric Rochat était agriculteur. Propriétaire, selon le cadastre de 1877, d'un domaine de 660.35 ares (66'035 m²) comprenant 30 parcelles en champs (589 a.), prés (19.67 a.), jardins (3.32 a.), bois (44.06 a.), bâtiments (2,9 a.) et places (1.4 a.), d'une valeur de 7'919 francs. Sa maison se trouve sur les quais du village du Pont (donc au bord du lac, le long de la route) entre la laiterie et l'ancienne église.

N+B = ACV, EB 1/4, p. 185-6; D = ACA, Décès RN 4, n°5 (1886); M = ACV, ED 1/3-6; Cadastre de L'Abbaye = ACV, GD 139/8, pp. 368-71 + GB 139 b 1/2, p. 61.

7b. Louise Marionnette Fanny Rochat, des Places s/Le Pont

* Les Places s/Le Pont, le 31 mai 1813 - † Le Pont, le 24 janvier 1849

Fille d'Abram Samuel Olivier Rochat (de L'Abbaye), des Places s/Le Pont, et de Jeanne Julie née Rochat. Elle est baptisée à L'Abbaye, le 11 juillet 1813, et reçoit pour parrains: David Guignard, municipal, Frédéric Rochat, ainsi que Louis Alexandre Rochat, et pour marraines: Lisette Guignard, Lisette Rochat, ainsi que Marionnette Rochat.

Elle épouse à L'Abbaye, le 21 juin 1832, David Louis Frédéric Rochat, fils de Jaques Louis Rochat (de L'Abbaye), garde forestier au Pont, et de Susanne (ou Susette) Madeleine née Rochat. Ils eurent ensemble Zélie Jenny Julianne et vécurent au Pont.

N+B = ACV, EB 1/4, p. 224; D = ACV, ED 1/5; M = ACV, ED 1/3.

8b. Henri Frédéric Rochat, régent aux Charbonnières

* Les Charbonnières, le 1^{er} décembre 1758 - † prob. au Pont (?), le 19 février 1807

Fils d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (de L'Abbaye et Le Lieu), dragon aux Charbonnières, et de Jeanne Marie née Golay. Il est baptisé au Lieu, le 17 décembre 1758, et reçoit pour parrain: Jean Henri Golay, du Chenit, et pour marraine: Susanne Golay née Rochat, femme du parrain.

Il épouse à L'Abbaye, le 18 avril 1782, Jeanne Pauline Rochat, fille d'Isaac Enoch Rochat (de L'Abbaye), des Places s/Le Pont, et de Marie Madeleine née Guignard. Ils eurent ensemble Henri Frédéric Samuel dit «Saïset» et vécurent aux Charbonnières.

Henri Frédéric Rochat était charpentier puis devint régent aux Charbonnières; il est cité lors de l'enquête «Stapfer» du 26 mars 1799 sur les écoles du canton de Vaud; en 1782 (à 24 ans), le pasteur l'avait présenté, avec un autre, au Baillif de Romainmôtier qui l'avait jugé comme étant le plus capable des deux et nommé au poste de régent des Charbonnières; il

enseignait 3 heures le matin, trois heures l'après-midi et deux heures le soir en hiver pour la religion. Il était également secrétaire du hameau des Charbonnières de 1798 à 1807 (décès), propriétaire d'un domaine de 5'419 toises carrées vaudoises (48'771 m²) selon le cadastre de 1801. Son décès est cité dans les registres de L'Abbaye mais pas dans ceux du Lieu. Il est donc mort dans cette première commune, probablement au village du Pont?

N+B = ACV, EB 73/1, p. 255; D = ACV, EB 1/3, p. 189; M = ACV, EB 1/5, p. 14; Enquête «Stapfer» sur les écoles du canton de Vaud = ACV, H 369, p. 457.

9b. Jeanne Pauline Rochat, des Places s/Le Pont

* (prob.) Les Places s/Le Pont, le 31 janvier 1761 - † Les Charbonnières, le 8 mars 1841

Fille d'Isaac Enoch Rochat (de L'Abbaye), des Places s/Le Pont, et de Marie Madeleine née Guignard. Elle est baptisée à L'Abbaye, le 1^{er} mars 1761, et reçoit pour parrain: Daniel Rochat, fils du régent du Pont, et pour marraine: Marie Anne Françoise Rochat, fille de Moïse Rochat, du Mont-du-Lac.

Elle épouse à L'Abbaye, le 18 avril 1782, Henri Frédéric Rochat, fils d'Abram Isaac Rochat-dit-Pirod (de L'Abbaye et Le Lieu), dragon aux Charbonnières, et de Jeanne Marie née Golay. Ils eurent ensemble Henri Frédéric Samuel dit «Saisset» et vécurent aux Charbonnières.

Jeanne Pauline Rochat est la soeur d'Abram Samuel Olivier Rochat (1770-1852) ce qui donne un implexe dans l'ascendance de Louis Henri Samuel Rochat (1857-1926) à la génération de ses bisaïeux.

N+B = ACV, EB 1/2N, p. 204; D = ACV, ED 73/3-4; M = ACV, EB 1/5, p. 14.

10b. David Frédéric Rochat, de l'Epine-Dessous

* Les Charbonnières, le 25 avril 1774 - † Le Lieu, le 21 décembre 1843

Fils de Pierre Moïse Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessous, et de Jeanne Louise (ou Anne Louise Marie) née Nicole. Il est baptisé au Lieu, le 8 mai 1774, et reçoit pour parrains: Isaac Jacob Rochat (1735-1775), oncle paternel, ainsi que Rodolphe David Rochat (1743-1826), autre oncle paternel, les deux de l'Epine, et pour marraine: Louise Susanne Rochat, femme du second parrain.

Il épouse au Lieu, le 31 décembre 1798, Julie Rochat, fille d'Abram Emmanuel Rochat (du Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Ils eurent ensemble Lisette Marianne et vécurent à l'Epine-Dessous.

David Frédéric est cité propriétaire de la maison de l'Epine-Dessous (avec four, grange et écurie) en juillet 1837. Cette maison est décrite ainsi: «Elle comprend un rez-de-chaussée, un étage sur le devant où il y a une chambre, un grenier et une petite antichambre. Pièces trop grandes. Bonne charpente, bon sol, localité isolée, exposition agréable.» Bâtiment datant de 1780, d'une valeur de 2400 francs.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 16; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, EB 73/3, p. 494; Description de bâtiment = ACV, GEB 141/2, p. 7.

11b. Julie Rochat

* Les Charbonnières, le 16 juillet 1778 - † Le Lieu, le 15 janvier 1842

Fille d'Abram Emmanuel Rochat (du Lieu) et de Susanne Marie née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 23 juillet 1778, et ne reçoit qu'une seule marraine: Susanne Marie Rochat, femme de Jean Rochat, du Pont, grand-mère maternelle.

Elle épouse au Lieu, le 31 décembre 1798, David Frédéric Rochat, fils de Pierre Moïse Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu), de l'Epine-Dessous, et de Jeanne Louise (ou Anne Louise Marie) née Nicole. Ils eurent ensemble Lisette Marianne et vécurent à l'Epine-Dessous.

N+B = ACV, EB 73/3, p. 39; D = ACV, ED 73/3-4; M = ACV, EB 73/3, p. 494.

12b. Jaques Louis Rochat, garde forestier au Pont

~ L'Abbaye, le 23 novembre 1755 - † Le Pont, le 25 mars 1834

Fils de David Siméon Rochat (de L'Abbaye), du Pont, et de Jeanne Susanne née Rochat. Il reçoit pour parrain: Enoch Rochat, fils de Jaques, du Pont, et pour marraine: Madeleine Rochat, fille de Tobie, tante maternelle.

Il épouse, en premières noces, à L'Abbaye, le 18 novembre 1784, Jeanne Rose Rochat (1760-1786), fille d'Aimé Rochat (de Michel Enoch), du Pont, et de Marie née Cart. Ils eurent un enfant qui ne vécut pas. Jeanne Rose décède en 1786 à l'âge de 26 ans.

Six ans plus tard, il épouse en secondes noces, à L'Abbaye, le 22 mars 1792, Susanne (ou Susette) Madeleine Rochat, fille de Jaques David Rochat (de L'Abbaye) et de Susanne Madeleine née Rochat. Ils eurent ensemble David Louis Frédéric et vécurent au Pont.

En 1806, Jaques Louis achète 201 toises de champs (pour 304 francs et 8 batz) au-dessus du village du Pont, puis, en 1810, 1 pose de terre en «Sagnevagnard» pour 600 francs. En 1831, trois ans avant de mourir, il cède sa maison du Pont (logement, grange et écurie) à ses fils Antoine, Samuel et Louis Rochat. Jaques Louis teste le 9 mai 1831 et dispose de ses biens de la façon suivante: dans un premier temps, il s'assure que sa femme et sa fille Rose Marianne ne tombent pas dans le besoin après son décès, ceci en leur léguant une parcelle de jardin et en leur assurant un logement à chacune dans sa maison. Puis, dans un deuxième temps, il institue pour ses «vrais et uniques héritiers» ses trois fils Antoine, Samuel et Louis, les trois par égales portions.

Note sur son père:

David Siméon Rochat, du Pont, teste le 25 avril 1790 et décède le 15 mai 1792, il lègue la moitié de tous ses biens à ses quatre fils Jean David, Jaques Louis, David Moïse et Jean Félix Rochat, par parts égales, puis institue héritiers universels pour le reste de ses possessions, soit l'autre moitié, ses quatre fils et ses trois filles, Susanne, Louise Bénine et Marie Anne.

N+B = ACV, EB 1/2, p. 183; D = ACV, ED 1/5; M1 = ACV, EB 1/5, p. 18; M2 = ACV, EB 1/5, p. 28; Cession d'immeuble = ACV, Dh 5, vol. 9, microfilm n°907'303, pp. 389-91, not. Golay; T. de Jaques Louis = ACV, Dh 5, vol. 11, microfilm n°907'303, pp. 317-320, not. Golay; T. de David Siméon = ACV, Bih 33, pp. 351-355; Achats de terres = ACV, PP 389/97.

13b. Susanne (ou Susette) Madeleine Rochat, du Pont

* Le Pont, le 1^{er} novembre 1769 - † Le Pont, le 24 janvier 1843

Fille de Jaques David Rochat (fils d'Abram Isaac Rochat), du Pont, et de Susanne Madeleine née Rochat. Elle est baptisée à L'Abbaye, le 19 novembre 1769, et reçoit pour parrain: Jean Isaac Rochat, fils de David Aimé, et pour marraine: Marie Madeleine Rochat, fille de Jean Jaques, du Pont.

Elle épouse à L'Abbaye, le 22 mars 1792, Jaques Louis Rochat, forestier, fils de David Siméon Rochat (de L'Abbaye), du Pont, et de Jeanne Susanne née Rochat. Ils eurent ensemble David Louis Frédéric et vécurent au Pont.

Note sur son père:

Jaques David Rochat décède en 1798 et avait testé le 21 octobre 1795 (notaire F. Bonard). Dans son testament, il favorise évidemment son fils Pierre Abram Rochat, du Pont, qui hérite d'une moitié des possessions paternelles ainsi que d'un quart de l'autre moitié à partager avec ses soeurs Jeanne Henriette Meylan (-Rochat), Susanne (dite Susette) Madeleine Rochat (-Rochat) et Jeanne Emilie Rochat (-Rochat). Jaques David Rochat, le père, semble favoriser particulièrement son fils en demandant à ses filles de rapporter la valeur (600 florins) de leur dot (ou trousseau) pour la fondre dans la masse héritée et la partager en quatre tout en prélevant 75 florins dans la dite masse. Ce qui ajoute du beurre aux épinards du fils. Mais par la suite, le père revient sur son testament et ordonne que la valeur dotale de ses filles leur soit laissée, qu'elles ne touchent plus les 75 florins mais que son fils les dédommage en leur versant 1 louis d'or

neuf à chacune, soit environ 12 florins. Les filles reçoivent donc ces 12 florins et un huitième de la masse d'héritage.

N+B = ACV, EB 1/4, p. 5; D = ACV, ED 1/3-6; M = ACV, EB 1/5, p. 28; T. de Jaques David = ACV, Bih 37, pp. 304-311; Monnaies (valeur) = MARTIN, Colin, *Essai sur la politique monétaire de Berne 1400-1798*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoises, 1978, p. 368.

14b. Abram Samuel Olivier Rochat, des Places s/Le Pont

* Les Places s/Le Pont, le 20 avril 1771 - † Les Places s/Le Pont, le 3 octobre 1852

Fils d'Isaac Enoch Rochat (fils d'Abram Isaac), des Places s/Le Pont, et de Marie Madeleine née Guignard. Il est baptisé à L'Abbaye, le 12 mai 1771, et reçoit pour parrains: Abram Olivier Rochat, du Pont, ainsi que Jean Pierre Rochat, du Mont-du-Lac, et pour marraine: Suzanne Marguerite Rochat née Guignard, femme du 1^{er} parrain et belle-soeur du père.

Il épouse à L'Abbaye, le 30 avril 1805, Jeanne Julie Rochat, fille de Jean François David Henri Rochat et de Susanne Henriette née Guignard. ils eurent ensemble Louise Marionnette Fanny et vécurent aux Places s/Le Pont. Cette famille est active dans l'agriculture ainsi que dans le métier de la forge, comme l'indique le testament d'Isaac Enoch qui lègue forge et matériel à ses fils.

Abram Samuel Olivier Rochat et son frère Jaques Louis sont institués héritiers de leur père en 1793 pour tout ce qui est des bâtiments et biens fonciers lui ayant appartenu. Isaac Enoch, le père, et Abram Samuel Olivier, le fils, semblent entretenir de bons et affectueux contacts à en croire une lettre datée du 4 novembre 1792 qui nous a été possible de retrouver. Il institue pour ses héritiers, son fils Marc Samuel et ses deux petites filles Zélie Jenny Julianne et Méry Rochat (mineures).

Notes sur son père:

Isaac Enoch Rochat, comparait devant la Cour de Justice de la Vallée le 10 décembre 1771, demandant à Jean-Pierre Rochat, du Mont-du-Lac, d'honorer le legs de 75 Florins promis par testament à Susanne Henriette Rochat, sa fille, par le défunt Abram Rochat, frère de Jean-Pierre. Ce dernier déclare attendre le paiement d'une même somme de la part d'Abram Samuel Guignard, habitant à L'Abbaye, somme qui lui permettra de payer le dit legs. Le dénommé Guignard a jusqu'au 7 janvier 1772 pour rembourser Jean Pierre Rochat afin qu'il puisse, à son tour, reverser la somme à la fille d'Isaac Enoch Rochat. Le dit Guignard semble mettre du temps avant de rendre ce qu'on lui a prêté, il devra également rendre un sac d'avoine qu'Isaac Enoch lui avait prêté en 1766. Ce cas illustre particulièrement bien l'organisation et les arrangements compliqués et impénétrables, pouvant donner lieu à de nombreuses mésententes.

Le 12 février 1782, Isaac Enoch Rochat est institué unique et légitime héritier de son père Abram Isaac. Dans son testament (rédigé en 1778), il dédommage ses filles financièrement et lègue tous ses biens fonciers à ses fils.

Lignée paternelle directe (selon P SVG 195/1-2): Isaac Enoch (1725-1793), d'Abram Isaac (1698-1782), de Jérôme (1663-1744), de Samuel Rochat-dit-Pirod, ensuite, il manque probablement deux générations dont on n'a pas de traces, puis l'on peut sans doute se raccrocher à Pirod Rochat (père de la branche éponyme, à Bon Port en 1612), de Jaques, de Guillaume, de Vinet (maître de forge à L'Abbaye en 1480).

N+B = ACV, EB 1/4, p. 12; D = ACV, ED 1/3-6; M = ACV, EB 1/5, p. 43; T d'Isaac Enoch = ACV, (F. Bonard) Dh 3/100, pp. 116-121; T d'Abram Isaac = ACV, Bih 20, pp. 1-4; Bénéfice d'inventaire = ACV, S 119/98; Lettre d'Isaac Enoch à son fils Abram Samuel Olivier Rochat = AFLR, Fonds Yvette Helfer-Holzer; Cour de Justice de La Vallée = ACV, Bih 2, pp. 98-100 et 108.

15b. Jeanne Julie Rochat, du Pont

* Le Pont, le 23 septembre 1786 - † Les Places s/Le Pont, le 6 août 1865

Fille de Jean François David Henri Rochat (fils de Siméon Moïse) et de Susanne Henriette née Guignard (fille d'Aron Guignard). Elle est baptisée à L'Abbaye, le 12 octobre 1786, et reçoit pour parrain: Abram Emmanuel Guignard, frère de la mère, et pour marraine: Jeanne Julie Guignard née Rochat, soeur du père et femme du parrain.

Elle épouse à L'Abbaye, le 30 avril 1805, Abram Samuel Olivier Rochat, fils d'Isaac Enoch Rochat (fils d'Abram Isaac), des Places s/Le Pont, et de Marie Madeleine née Guignard. Ils eurent ensemble Louise Marionnette Fanny et vécurent aux Places s/Le Pont.

Siméon Moïse Rochat, grand-père de Jeanne Julie, est Assesseur consistorial au Pont. L'on peut observer une éventuelle endogamie entre les Guignard d'Aron et cette famille Rochat. Jean François David Henri Rochat (1756-1832) fut Receveur à Aubonne. Dans son testament, Jeanne Julie ne lègue que des biens financiers ou encore matériels (quelques prés, meubles et affaires diverses) mais pas de bâtiment. Son père lui vend toutes ses propriétés de la Vallée en 1817. Celles-ci vont donc rester dans la famille et seront directement mises à profit par le mari de Jeanne Julie qui se trouve sur place.

N+B = ACV, EB 1/4, p. 93; D = ACV, ED 1/3-6; M = ACV, EB 1/5, p. 43; Partage entre les hoirs de J. F. D. Henri Rochat = AFLR; T. de Jeanne Julie Rochat née Rochat = AFLR + ACV, S 177/10.

PROBANT C

1c. Marie Ellen Rochat, des Charbonnières

* Les Charbonnières, le 25 janvier 1913 - † le 24 novembre 2002

Fille de Jules Sami Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et d'Ellen Virginie née Rochat.

Elle épouse au Lieu, le 30 mai 1942, Jacques Auguste Rochat dit «Tchoupette», fils de Charles Louis Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Jeanne Bertha née Magnenat. Ils eurent ensemble trois enfants (Monique Ellen, Charles Louis et Gilberte Berthe Jeannette).

N = AFLR, vol. 2, p. 249; D = Comm. de Rémy Rochat, archiviste; M = AFLR, vol. 2, p. 249.

2c. Jules Sami Rochat dit «Tzun», agriculteur et laitier aux Charbonnières

* Les Charbonnières, le 17 décembre 1882 - † Les Charbonnières, le 14 janvier 1964

Fils de Samuel Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Julie Eva née Rochat.

Il épouse au Lieu, le 25 novembre 1909, Ellen Virginie Rochat, fille d'Albert-César Rochat dit «Titouillon» (du Lieu), négociant, et de Julie Virginie née Rochat. Ils eurent ensemble Marie Ellen et vécurent aux Charbonnières.

N+D+M = AFLR, vol. 2, p. 70.

3c. Ellen Virginie Rochat, des Charbonnières

* Les Charbonnières, le 10 décembre 1887 - † Le Sentier (Le Chenit), le 2 janvier 1970

Fille d'Albert-César Rochat dit «Titouillon» (du Lieu), négociant, et de Julie Virginie née Rochat.

Elle épouse au Lieu, le 25 novembre 1909, Jules Sami Rochat, fils de Samuel Frédéric Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Julie Eva née Rochat. Ils eurent ensemble Marie Ellen et vécurent aux Charbonnières.

N+M+D = AFLR, vol. 2, p. 70.

4c. Samuel Frédéric Rochat dit « Sami», de l'Epine-Dessus

* Les Charbonnières, le 4 novembre 1855 - † Les Charbonnières (l'Epine), le 5 juin 1937

Fils de Jules Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Louise Susanne Adèle Jeannette née Rochat. Il est baptisé aux Charbonnières, le 24 février 1856, par le pasteur Marc Vittel, et reçoit pour parrain: Frédéric Rochat, et pour marraine: Fanny Rochat, femme du parrain.

Il épouse au Lieu, le 8 octobre 1880, Julie Eva Rochat (belle-soeur de 1a), fille de Marc David Armand Rochat (de L'Abbaye) et de Louise Marguerite née Rochat. Ils eurent ensemble Jules Sami.

Agriculteur à L'Epine-Dessus, il teste le 23 février 1928 (notaire Christen au Sentier). Ses fils hérite d'un tiers du patrimoine paternel chacun puis procèdent à un partage le 5 février 1940, à savoir: Jules Sami, 176 ares de prés (3'000.- CHF); Arthur Louis, 30 ares de champs (1'100 CHF); Emile Eugène, 512 ares (8'350 CHF).

N+B = ACV, ED 73/1-2; M+D = AFLR, vol. 2, p. 69; T. et partage de Sami = Comm. de Rémy Rochat, archiviste, Les Charbonnières.

5c. Julie Eva Rochat, de Bon Port

* Bon Port, le 18 novembre 1861 - † Les Charbonnières, le 6 avril 1948

Fille de Marc David Armand Rochat (de L'Abbaye) et de Louise Marguerite née Rochat. Elle est baptisée aux Charbonnières, le 19 octobre 1871, par le pasteur Paul Burnand, et reçoit pour parrain: François Guignard, domicilié en Bon Port, et pour marraine: Jenny Rochat née Didey, belle-soeur de la mère, domiciliée à Lausanne.

Elle épouse au Lieu, le 8 octobre 1880, Samuel Frédéric Rochat dit «Sami», de l'Epine-Dessus, fils de Jules Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Louise Susanne Adèle Jeannette née Rochat. Ils eurent ensemble Jules Sami.

Julie Eva Rochat est la soeur de Béat Auguste Rochat (1855-1908) qui épousa Fanny Louise Angèle Rochat (1857-1938). Il faut remarquer que les enfants de Julie Eva et Samuel Frédéric ont tous épousé des Rochat ou des Meylan. Ces gens n'ont pas de lien de parenté proche mais juste le même patronyme.

N+B = ACV, ED 73/1-2; M+D = AFLR, vol. 2, p. 69.

6c. Albert-César Rochat dit «Titouillon», négociant aux Charbonnières

* Le Lieu, le 8 octobre 1859 - † Les Charbonnières, le 26 juin 1926 (à 15h30)

Fils de Charles Auguste Rochat dit «Pit» (du Lieu), des Charbonnières, et d'Euphrasie Aimée née Rochat. Il est baptisé aux Charbonnières, le 5 février 1860, par le pasteur Edouard Simond, et reçoit pour parrain: Moïse Eugène Rochat, oncle de l'enfant, et pour marraine: Jenny Rochat, domiciliée aux Charbonnières.

Il épouse Julie Virginie Rochat, fille d'Elie David Louis Rochat (du Lieu) et de Marie Antoinette née Rochat. Ils eurent ensemble Ellen Virginie et vécurent aux Charbonnières.

Sa soeur Louise Annette Marianne Rochat (1861-1953) épousa Louis Henri Samuel Rochat (1857-1926), probant B.

Les «sobriquets» ci-dessus ont été attribués d'après la fréquence des apparitions, il a été parfois difficile de se déterminer dans des situations où le père et le fils voire la famille entière semblent répondre au même «sobriquet».

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = Comm. de Rémy Rochat, archiviste.

7c. Julie Virginie Rochat, des Charbonnières

* Les Charbonnières, le 18 juin 1860 - † en 1946

Fille d'Elie David Louis Rochat (du Lieu) et de Marie (ou Méry) Antoinette née Rochat. Julie Virginie Rochat n'est pas baptisée à l'Eglise nationale (réformée), sa famille étant «darbyste», c'est-à-dire membre de l'Assemblée évangélique des Charbonnières. Cette dernière fut d'ailleurs créée par sa famille. En effet, l'oncle de Julie Virginie, David François Rochat dit «Pitôme», fils de David Louis dit «La Déroute» avait très probablement rencontré l'évangéliste anglais John Nelson Darby et adhéré à ses principes.

Nous sommes ici dans la seule famille darbyste du village dans laquelle nous observons une tendance à l'endogamie. Cependant, Julie Virginie Rochat n'épouse pas un jeune homme de sa corporation religieuse, ce qui nous démontre la difficulté qu'ils ont peut-être eue parfois à ne s'allier qu'entre eux.

Elle épouse Albert-César RoCHAT dit «Titouillon», fils de Charles Auguste RoCHAT dit «Pit» (du Lieu), des Charbonnières, et d'Euphrasie Aimée née RoCHAT. Ils eurent ensemble Ellen Virginie et vécurent aux Charbonnières.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = Comm. de Rémy RoCHAT, archiviste; Autres = ROCHAT, Loïc, *Courte étude sur les ancêtres d'André Samuel RoCHAT, mon parrain*, Morges, 2005, p. 20, notice biographique sur David François RoCHAT, frère d'Elie David Louis RoCHAT. Darbysme = ISCHEBECK, Gustav, *John Nelson Darby, son temps et son oeuvre*, Yverdon: Henri Cornaz, 1937.

8c. Jules Samuel RoCHAT, du Haut-des-Prés

* Le Haut-des-Prés, le 28 septembre 1826 - † le 21 août 1901

Fils de Moïse RoCHAT (de L'Abbaye et Le Lieu), du Haut-des-Prés, et de Marie Angélique Elisabeth née RoCHAT. Il est baptisé au Lieu, le 12 novembre 1826, par le pasteur Antoine-Louis Sorbière, et reçoit pour parrain: Louis Samuel Meylan, domicilié aux Viffourches, et pour marraines: Jenny Truan, de Vallorbe, ainsi que Susanne RoCHAT, fille de Pierre Samuel RoCHAT, aux Charbonnières.

Il épouse à Lausanne, le 28 octobre 1852, Louise Susanne Adèle Jeannette RoCHAT, fille de Charles Louis Henri RoCHAT (du Lieu) et de Lucie Fanchette née Cart. Ils eurent ensemble Samuel Frédéric RoCHAT dit « Sami» et vécurent au Haut-des-Prés.

Jules Samuel RoCHAT était agriculteur au Haut-des-Prés, fonctionnait aussi comme voiturier, il est le frère de Louise Françoise Fanny RoCHAT (1823-1861).

En 1858, il comparaît, comme témoin, dans le cadre d'un procès pour insultes intentées par Henri Simond, voiturier bourgeois du Chenit et y domicilié, contre Jules Henri Louis RoCHAT (1833-?) petit-fils d'Abram Samuel Olivier RoCHAT des Places s/Le Pont.

Jules Samuel RoCHAT est institué unique héritier de son père en 1871, ses soeurs reçoivent une somme d'argent. Selon le cadastre d'avril 1877, Jules Samuel RoCHAT est propriétaire d'un domaine de 586.4 ares (58'640 m²) en prés (13.88 a.), champs (494.2 a.), bâtiment (3.29 a.) et bois (73.85 a.), d'une valeur totale de 8'700 francs. Jules Samuel teste le 25 juin 1897 et institue deux de ses fils (Samuel et Léon) comme héritiers universels, ses trois autres enfants (1 fille et deux fils) ne recevront quasi rien.

N+B = ACV, ED 73/1; D = ACV, Doss. gén. L.-L. RoCHAT; M = ACV, ED 71/30, p. 287, n°109; T = ACV, S 118/64, folio 126; Procès = ACV, S 119/259, pp. 256-262; Cadastre du Lieu = ACV, GD 141/6, p. 305-7.

9c. Louise Susanne Adèle Jeannette RoCHAT

* Le Haut-des-Prés, le 11 janvier 1833 - † Le Lieu, le 14 septembre 1867

Fille de Charles Louis Henri RoCHAT (du Lieu) et de Lucie Fanchette née Cart. Elle est baptisée au Lieu, le 17 mars 1833, par le pasteur Louis Legras, et reçoit pour parrains: Louis Lacombe ainsi que Frédéric RoCHAT, tous deux domiciliés à Lausanne, et pour marraines: Jeanne Mélanie Lacombe née RoCHAT, ainsi que Jeannette RoCHAT née Golaz.

Elle épouse à Lausanne, le 28 octobre 1852, Jules Samuel RoCHAT, fils de Moïse RoCHAT (de L'Abbaye et Le Lieu), du Haut-des-Prés, et de Marie Angélique Elisabeth née RoCHAT. Lors de son mariage, elle habite à Lausanne, où elle travaillait probablement, puis remonte à la Vallée. Ils eurent ensemble Samuel Frédéric et vécurent au Haut-des-Prés.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = ACV, ED 73/3-4; M = ACV, ED 71/30, p. 287, n°109.

10c. Marc David Armand RoCHAT, de Bon Port

* Le Pont, le 26 septembre 1820 - † Bon Port, le 24 septembre 1871

Fils de Jean Félix Louis RoCHAT (de L'Abbaye), du Pont, et de Julie née RoCHAT. Il est baptisé au Pont, le 5 novembre 1820, et reçoit pour parrains: Jean David RoCHAT, ainsi que Marc RoCHAT, et pour marraines: Susette RoCHAT née Gardon, femme du premier parrain, ainsi qu'Etienne RoCHAT, et Fanchette RoCHAT.

Il épouse à L'Abbaye, le 11 décembre 1851, Louise Marguerite RoCHAT, fille de Marc Louis Henri RoCHAT (de L'Abbaye) et de Susanne Catherine née Brochon. Ils eurent ensemble Bêat Auguste et Julie Eva et vécurent à Bon Port.

Marc David Armand Rochat achète les usines de Bon Port vers 1850. La lignée paternelle directe de Marc David Armand Rochat est: fils de Jean Félix Louis (1782-1868), de Jean Félix, de Tobie, de Jean Félix, d'Abram (1646-1709) capitaine, de Pierre Michel (1620) curial au Pont, d'Abraham notaire, de Jean officier en 1571, de Jaques († avant 1600), de François syndic du Lieu en 1543, de Claude des Charbonnières, de Vinet en 1480.

N+B = ACV, EB 1/4, p. 268; D = ACV, ED 73/4; M = ACV, ED 1/3-6; Filiation = ACV, PSVG 195/1-2 + AEB Matricul-Buch 2, pp. 102 et 182.

11c. Louise Marguerite Rochat, de Paris (précédemment du Pont)

* probablement à Paris en 1829, comme son frère Georges Jules Rochat qui est dit «Né à Paris en 1834» lors de son mariage à Pully en 1859. - † ?

Fille de Marc Louis Henri Rochat (de L'Abbaye) et de Susanne Catherine née Brochon. Elle revient de l'étranger (Paris), avec ses parents, entre 1834 et 1850, car elle se marie en 1851 (22 ans) et ses parents décèdent les deux à la Vallée de Joux.

Elle épouse à L'Abbaye, le 11 décembre 1851, Marc David Armand Rochat, fils Jean Félix Louis Rochat (de L'Abbaye), du Pont, et de Julie née Rochat. Ils eurent ensemble Béat Auguste et Julie Eva et vécurent à Bon Port.

M = ACV, 1/3-6; M de Georges Jules = ACV, ED 112/5 p. 62, n°71.

12c. Charles Auguste Rochat dit «Pit», des Charbonnières

* Le Lieu, le 12 juillet 1834 - † Les Charbonnières, le 1^{er} août 1903 (à 9h00)

Fils de Pierre Moïse Edouard Rochat (du Lieu), des Charbonnières, et de Louise Julie née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 12 juillet 1834, et reçoit pour parrains: Charles Louis Henri Rochat, ainsi qu'Isaac Philippe Louis Rochat, tous deux des Charbonnières, et pour marraines: Jeannette Rosalie Rochat, soeur de la mère, ainsi que Susanne Julie Rochat, toutes deux des Charbonnières.

Il épouse au Lieu, le 15 avril 1853, Euphrasie Aimée Rochat, fille de Charles Louis Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Marianne Sophie née Nicole. Ils eurent ensemble Albert-César et vécurent aux Charbonnières.

Charles Auguste Rochat dit «Pit» était agriculteur, fut secrétaire du hameau des Charbonnières de 1877 à 1894. Propriétaire, selon le cadastre du Lieu d'avril 1877, d'un domaine, en son nom propre, de 224,7 ares (22'470 m²) comprenant 15 parcelles en champs (178,86 a.), prés (34,21 a.), bois (2,97 a.), place (1,39 a.) et bâtiment (3,37 a.), d'une valeur totale de 4'481 francs, ainsi que de deux autres lots: un de 250,94 ares de champs et prés en indivision avec ses frères, et un autre de 5'093,08 ares d'estivage (chez le Bonhomme, champs et bâtiments). Notons aussi les possessions de sa femme qui totalisent 91.01 ares (9'101 m²) comprenant 9 parcelles en champs (46.18 a.), prés (39.61 a.) et bois (5.22 a.) d'une valeur de 1'483 francs. Sa maison se trouve au sud de (ou derrière) l'Hôtel du Cygne.

Notes sur son père:

Pierre Moïse Edouard Rochat, (du Bonhomme), décède par accident aux Charbonnières, le 13 août 1869. Le 8 novembre 1872, ses huit enfants ont procédé au partage des biens paternels de manière que les six fils reçoivent le tout (terres et maisons d'habitations) et les deux filles un dédommagement en espèces.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = Comm. de Rémy Rochat, archiviste; M = ACV, ED 73/3-4, p. 207, n°269; Bénéfice d'inventaire de Pierre Moïse Edouard = ACV, S 119/148; Partage entre les enfants de Pierre Moïse Edouard = ACV, GFH VIII 17, 1872.

13c. Euphrasie Aimée Rochat, des Charbonnières

* Les Charbonnières, le 2 avril 1831 - † avant 1900

Fille de Charles Louis Samuel Rochat (de L'Abbaye et Le Lieu) et de Marianne Sophie née Nicole. Elle est baptisée au Lieu, le 12 mai 1831, par le pasteur Louis Legras, et reçoit pour

parrain: Philippe Henri Meylan, domicilié au Séchey, et pour marraines: Julie Euphrasie Nicole, ainsi que Louise Françoise Dépraz née Nicole, toutes deux domiciliées au Séchey. Elle épouse au Lieu, le 15 avril 1853, Charles Auguste Rochat dit «Pit», fils de Pierre Moïse Edouard Rochat (du Lieu), des Charbonnières, et de Louise Julie née Rochat. Ils eurent ensemble Albert-César et vécurent aux Charbonnières.

N+B = ACV, ED 73/1-2; D = Comm. de Rémy Rochat, archiviste; M = ACV, ED 73/3-4, p. 207, n°269.

14c. Elie David Louis Rochat, des Charbonnières (puis Vallorbe)

* Les Charbonnières, le 14 juin 1826 - † après 1875 prob. à Vallorbe

Fils de David Louis Rochat dit «La Déroute» (du Lieu), municipal, et de Louise Julie née Rochat. Il est baptisé au Lieu, le 23 juillet 1826, par le pasteur François Monnerat, et reçoit pour parrains: Jaques Elie Rochat, ainsi qu'Isaac Frédéric Rochat, oncle paternel, et pour marraines: Louise Rochat, ainsi qu'Henriette Rochat, fille de Samuel Guillaume Rochat. Plus tard, cette famille ne fera plus baptiser ses enfants au sein de l'Eglise nationale (réformée) car elle adhèrera à l'Assemblée évangélique darbyste.

Il épouse au Lieu, le 21 avril 1853, Marie (ou Méry) Antoinette Rochat, fille d'Isaac Louis Moïse Rochat (du Lieu) et de Louise Virginie née Rochat. Ils eurent ensemble Julie Virginie et vécurent encore huit ans aux Charbonnières puis quittèrent la Vallée.

Elie David Louis Rochat épousa sa petite-cousine, fille de sa cousine germaine Louise Virginie Rochat (1809-1860). Ceci fut possible par le fait qu'il est le dernier fils et avant-dernier enfant de ses parents, qu'il a 17 ans de moins que sa cousine germaine qui se trouvera être par la suite sa belle-mère. Cette dernière se marie, d'ailleurs, très tôt à l'âge de 17 ans en 1826, année de naissance d'Elie David Louis. Finalement, Elie David Louis n'a que 7 ans de différence avec son épouse qui se trouve être la fille de sa cousine germaine. Nous sommes ici dans l'unique famille «darbyste» du village dans laquelle on observe une forte tendance à l'endogamie. En 1851, Elie David Louis Rochat achète à son père (pour 2'760 francs) un tiers de sa maison ainsi que quelques poses de terres à «la Combe du Grand Billard» et «au Gros tronç», de ce fait il devient co-proprétaire en indivision avec ses frères David François dit «Pitôme» (1812-1890) et Isaac Frédéric (1809-1898), commerçant. Dix ans plus tard, le 11 mars 1861, il vend la totalité de ses biens (pour 15'475,50 francs) à 9 acquéreurs différents (tous des Rochat des Charbonnières) dont ses deux frères en ce qui concerne les deux plus gros lots. Elie David Louis quitte donc la Vallée de Joux pour descendre s'installer à Vallorbe. Son dernier enfant, William Rochat, y naîtra en 1862. Il cesse alors complètement son activité agricole et travaille en fabrique. Cette trajectoire illustre très bien la cessation de l'activité agricole au profit de l'activité industrielle, par ailleurs certainement déjà exercée auparavant à domicile à des fins de ressources accessoires.

N+B = ACV, ED 73/1-2; M = ACV, ED 73/3-4, p. 208, n°270; Achat de 1851 = ACV, GFH 13 (1851); Vente de 1861 = ACV, GFH 15 (1861) pp. 14-24; Cadastre du Lieu = ACV, GF 141/7, pp. 210-1; N de William = ACV, ED 130/2, p. 242, n°713.

15c. Marie (ou Méry) Antoinette Rochat

* Les Charbonnières, le 28 janvier 1833 - † après 1875 prob. à Vallorbe

Fille d'Isaac Louis Moïse Rochat (du Lieu) et de Louise Virginie née Rochat. Elle est baptisée au Lieu, le 24 février 1833, par le pasteur Louis Legras, et reçoit pour parrain: Moïse Frédéric Rochat, domicilié aux Charbonnières, et pour marraine: Antoinette Emilie Rochat, domiciliée aux Charbonnières.

Elle épouse au Lieu, le 21 avril 1853, Elie David Louis Rochat, fils de David Louis Rochat dit «La Déroute» (du Lieu), municipal, et de Louise Julie née Rochat. Ils eurent ensemble Julie Virginie et vécurent encore huit ans aux Charbonnières puis quittèrent la Vallée.

N+B = ACV, ED 73/1-2; M = ACV, ED 73/3-4, pp. 208-270.